

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2017**
Bilan d'une première
année d'actions





Sommaire

ÉDITORIAL

4

L'ÉTABLISSEMENT

6

La création	8
La gouvernance	9
Les implantations	10
Les temps forts 2017	12
Le projet d'établissement	16



© Lucille Billon / Agence française pour la biodiversité

LES MISSIONS

18

Appuyer les politiques publiques	20
Protéger, gérer et restaurer	28
Contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à l'environnement	34
Mobiliser la recherche et l'expertise, développer les compétences et transférer les savoirs	40
Valoriser, mobiliser et sensibiliser	46

LES FONCTIONS SUPPORT

50

Les ressources humaines et la politique sociale	53
La gestion financière et comptable	55
La mission performance	57
Les systèmes d'information	58

2017, LES DÉBUTS D'UNE AVENTURE HUMAINE AU SERVICE D'UNE CAUSE MAJEURE



© Michel Monsay



© Michel Monsay

Philippe Martin,
président du Conseil
d'administration (à gauche)

Christophe Aubel,
directeur général (à droite)

◀ En 2017, les agents issus des quatre établissements fondateurs de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) mais aussi du Service du patrimoine naturel et de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, ont embarqué pour une aventure humainement exaltante mais professionnellement complexe. Cette première année d'existence a été marquée par de nombreux défis mais aussi de multiples réalisations et **c'est avec fierté que nous vous invitons à découvrir, dans ce rapport, le travail accompli tout au long de l'année 2017.**

Le premier challenge aura été celui de s'installer, de faire converger des organisations et des modes de travail différents. Le travail de préfiguration de l'Agence a permis d'être opérationnel dès le premier mois de fonctionnement de l'établissement mais il a fallu mener des ajustements tout au long de l'année, et il en faudra encore, pour atteindre un niveau optimal de fonctionnement. Le suivi et l'évaluation des procédures et des outils en place se poursuivent et l'Agence peut compter sur l'investissement et le savoir-faire de tous, notamment des fonctions supports de l'établissement, pour continuer à s'améliorer.

Le second défi était **à la fois d'assurer la continuité des missions menées par les organismes intégrés et de mettre en place de nouvelles actions** traduisant la montée en puissance progressive de l'Agence sur de nouvelles missions fixées par le législateur.

L'Agence française pour la biodiversité ne manque pas de savoir-faire et de compétences pour mener à bien le rôle qui lui a été attribué par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016.

Les équipes qui la composent ont une expertise et un engagement sans faille au service de la biodiversité, une cause que l'on peut qualifier de vitale puisque ça n'est rien de moins que l'avenir des sociétés humaines dont il s'agit. Cet avenir est corrélé à la santé de la biodiversité qui ne cesse, hélas, de nous envoyer des signaux alarmants.

Au cours de l'année 2017, **l'AFB a renforcé sa capacité d'expertise** avec la mise en place de la mission de coordination technique des conservatoires botaniques nationaux et la création d'une unité mixte de service PatriNat en lien avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'Agence a également travaillé avec les parcs nationaux à une convention de rattachement visant la synergie de moyens, de compétences et d'actions au profit de la reconquête de la biodiversité.

Avec une telle diversité de savoir-faire et de compétences, **l'AFB a donc de quoi agir par elle-même.**

En effet, **l'AFB est gestionnaire d'aires protégées** : les parcs naturels marins – dont elle assure l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion (à noter, l'approbation du plan de gestion du parc du Bassin d'Arcachon en 2017) – et aussi de nombreux sites Natura 2000 en mer.

Elle contribue à la mise en œuvre de **textes et stratégies de niveaux communautaire et national**, comme la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, les directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux, le règlement espèces exotiques envahissantes ou encore la Stratégie nationale pour la biodiversité. Elle pilote le programme Life Marha dédié aux habitats marins.

Elle joue un rôle important dans la mise en œuvre de la **séquence "éviter-réduire-compenser"** et, comme la loi l'y invite, développe la méthode de réalisation d'un inventaire national des sites potentiels de compensation.

Elle exerce une mission de **police de l'environnement** menée sur l'ensemble du territoire par ses inspecteurs de l'environnement. Au niveau

national, il s'agit de participer à l'élaboration de la stratégie de police et de ses outils et, au niveau local, d'assurer des missions de prévention et de contrôle dans le cadre des missions interservices de l'eau et de la nature : qualité et quantité de la ressource en eau, protection des milieux et des espèces, lutte contre le braconnage... Les actions sont menées en collaboration étroite avec les autres acteurs compétents (DDT, ONCFS, parcs nationaux ONF, Conservatoire du littoral) et les parquets.

L'AFB contribue également au **développement de la recherche et de la connaissance**. Elle œuvre, comme la loi le prévoit, à la mise en place du système d'information sur la biodiversité et du système d'information sur la mer et les milieux marins tout en poursuivant l'animation du système d'information sur l'eau. **Elle pilote également désormais l'Observatoire national de la biodiversité**. Une ligne directrice : faire parler les données et les rendre accessibles et exploitables. Une autre ligne guide son action : une recherche utile, utilisable et utilisée. À ce titre, elle conduit, en partenariat avec les grands instituts, des programmes de recherche et des expérimentations de terrain, comme cela est par exemple le cas avec le réseau de démonstration de sites de restauration des cours d'eau.

En matière de connaissance comme pour ses autres missions, c'est bien la capacité qu'a l'Agence d'agir tant à l'échelle nationale qu'aux échelles territoriales qui fait sa force.

Face aux enjeux, la réussite ne peut reposer sur la seule Agence car ce qui se joue actuellement, c'est un changement de modèle. Et y parvenir demande la mobilisation de chacun. C'est pourquoi **l'Agence recherche la coopération de tous**.

Pour cela, elle met ses compétences et ses ressources au service des acteurs qu'elle accompagne à travers la formation qu'elle délivre, la connaissance et l'expertise qu'elle met à disposition, l'appui financier qu'elle apporte (notamment dans le cadre du plan national Écophyto et de la solidarité inter-bassins), l'animation qu'elle propose via ses instances de gouvernance ou des événements comme le premier forum "biodiversité et économie" organisé fin 2016.

Et la mobilisation des acteurs de la biodiversité est au rendez-vous !

En témoignent les nombreux partenariats signés avec les gestionnaires d'espaces naturels (RNF, FCEN, FPNR, l'ONF, etc.) et les associations et fondations de protection

de la nature (FNE, H&B, Surfrider Foundation, LPO, FNH, FNPF, etc.)

Pour preuve aussi, le nombre de candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt pour des atlas de biodiversité communale, qui a dépassé nos espérances avec près de 700 communes couvertes quand nous en espérions 500. La dynamique partenariale des Agences régionales de la biodiversité, rendue possible par la loi, connaît un véritable essor avec d'ores et déjà une agence régionale créée et six autres en métropole qui le seront très bientôt.

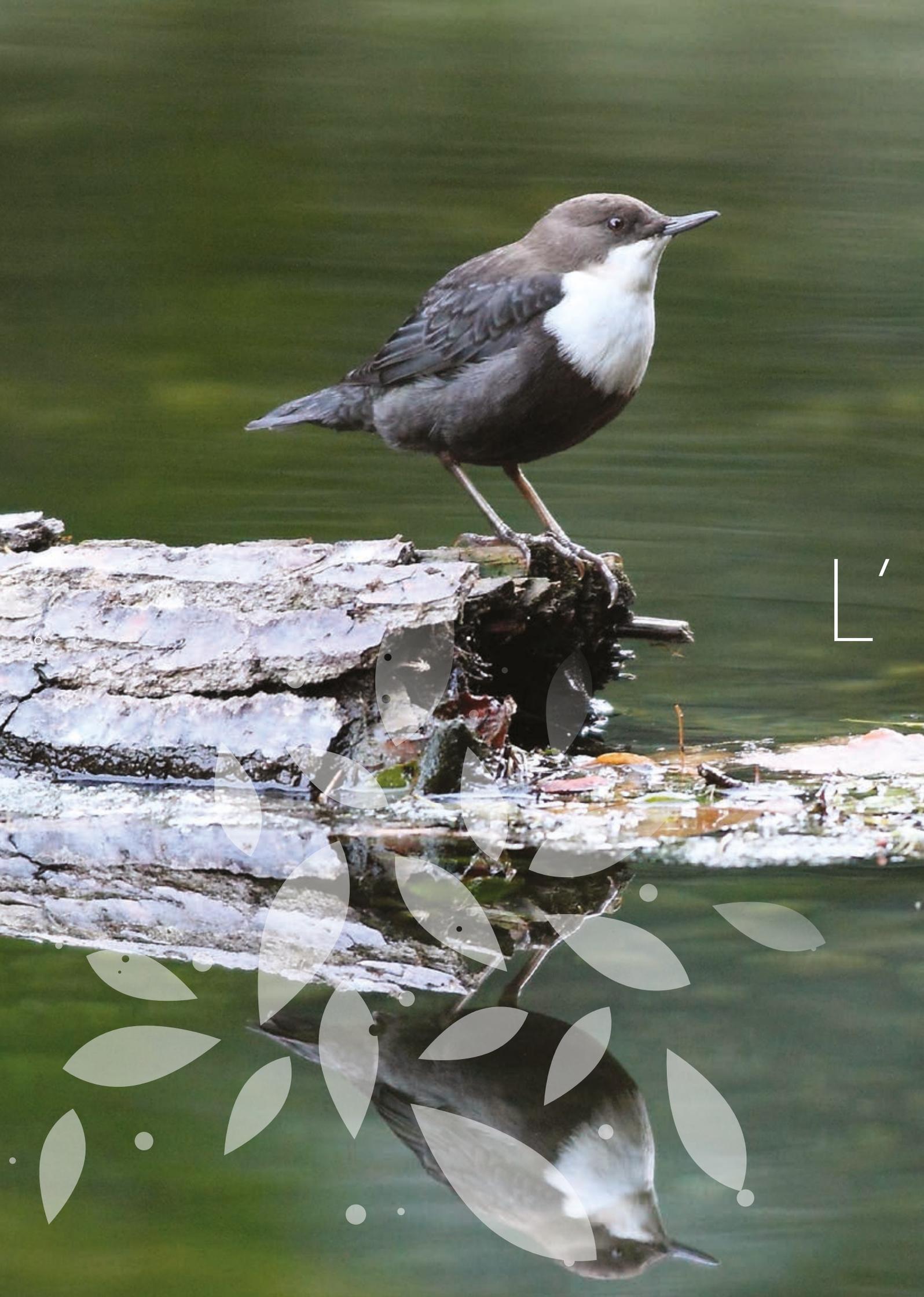
Dans les Outre-mer également, où **l'enjeu est de protéger la riche biodiversité ultra-marine tout en permettant le développement économique** dont les populations ont besoin, la dynamique est là. L'année 2017 a été consacrée à l'installation de partenariats avec les différents acteurs associés. Une convention a ainsi été signée pour la création d'une ARB à Mayotte et des coopérations mises en place avec les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf). Des discussions visant à l'élaboration de conventions de partenariats ont été engagées avec la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

L'élan collectif ne serait pas complet sans l'engagement **des citoyens, en particulier des jeunes, qu'il convient de sensibiliser et de mobiliser** pour une meilleure compréhension des enjeux et un passage à l'action. À ce titre, on peut citer l'expérimentation réussie et qui se généralise des aires marines éducatives, l'opération

participative "Mon projet pour la planète" co-pilotée avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et solidaire, ou encore les ateliers de co-construction du rôle et des missions de l'AFB avec les citoyens.

Il reste, aujourd'hui encore, du chemin à parcourir avant que notre Agence "cœur de réseaux" ait enclenché la dynamique collective et irréversible de reconquête dont la biodiversité a besoin. Mais c'est l'objectif que l'Agence se fixe et qu'elle traduira de façon concrète dans son projet d'établissement et surtout dans son contrat d'objectifs et de performance, ainsi que dans les autres documents stratégiques qui en découleront. Le gouvernement a exprimé sa volonté que les années 2018 à 2020 soient des années phares pour la biodiversité. Nous saurons nous mettre au service de cette ambition et accompagner la mobilisation de l'ensemble de la société qu'elle implique. »

(...) c'est bien
la capacité
qu'a l'Agence
d'agir tant à l'échelle
nationale qu'aux
échelles territoriales
qui fait sa force.



6



ÉTABLISSEMENT

7

LA CRÉATION	P. 8
LA GOUVERNANCE	P. 9
LES IMPLANTATIONS	P. 10
LES TEMPS FORTS 2017	P. 12
LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	P. 16

Malgré l'émergence d'une prise de conscience citoyenne et la multiplication des actions sur le terrain, le déclin de la biodiversité se poursuit au niveau mondial. Pour faire face à ce défi, l'Agence française pour la biodiversité a vu le jour au 1^{er} janvier 2017 avec l'objectif de créer la dynamique collective nécessaire pour reconquérir et préserver la biodiversité.

Toutes les dernières études scientifiques, à l'image des travaux de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), partagent la même conclusion alarmante : la biodiversité va mal. C'est dans ce contexte préoccupant que l'Agence française pour la biodiversité a été créée par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, cet établissement public, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017, a comme objectif premier de restaurer et préserver la biodiversité ainsi que les milieux naturels, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Élaboration et mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité

Depuis près d'un an et demi, l'AFB participe aux différentes orientations de reconquête de la biodiversité fixées par l'État et définies par les directives européennes. Elle exerce ainsi des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité, tout en contribuant à l'élaboration et à la réalisation de grands plans d'actions ou dispositifs comme Trame verte et bleue, Espèces exotiques envahissantes ou encore Continuité écologique des cours d'eau. Outre l'aide financière apportée aux projets en faveur de la biodiversité,



Des agents mobilisés quotidiennement sur le terrain.

l'AFB s'efforce d'accompagner et d'aider à la montée en compétence des différents acteurs (collectivités, privés, institutionnels, associations, citoyens) par la mise en place de formations et de sessions de sensibilisation.

(...) préserver les milieux naturels, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Association de compétences et de savoir-faire

Pour assurer ces missions diverses et variées, l'AFB peut compter sur un socle solide. Ce sont en effet quatre entités – l'Agence des aires marines protégées (AAMP), l'Atelier technique des espaces naturels (Aten), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et Parcs nationaux de France (PNF) – qui ont uni leurs compétences et leurs expertises, ainsi que leurs réseaux pour former cette structure. S'y ajoutent les compétences des personnels issus de l'ex-service du patrimoine

naturel (service du Muséum national d'histoire naturelle - MNHN) et de la fédération des conservatoires botaniques nationaux. L'AFB a pu également trouver, avec les parcs nationaux qui lui sont rattachés, des synergies d'actions en faveur de la biodiversité.

En chiffres

1 300

AGENTS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS EN MÉTROPOLE ET DANS LES OUTRE-MER, DONT PLUS DE 600 INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT.

10 PARCS NATIONAUX RATTACHÉS À L'AGENCE.

1 UNITÉ MIXTE DE SERVICE PATRINAT (MNHN, CNRS ET AFB).

20 243 CONTRÔLES POUR POLLUTION, TRAVAUX ET TRAFIC D'ESPÈCES.

255 M€ DE BUDGET ANNUEL

L'AFB et sa **gouvernance**

En 2017, première année d'existence de l'Agence française pour la biodiversité, un travail conséquent a été réalisé pour s'accorder sur les règles de fonctionnement et d'organisation des travaux des instances de gouvernance stratégique, et initier les processus de décision requis par le « démarrage » de l'établissement.

L'installation du Conseil d'administration

Comme tout établissement public de l'État, l'AFB est « gouvernée » par un Conseil d'administration qui a une importance structurante car il délibère sur des grandes orientations stratégiques, des priorités d'actions ou encore la répartition des moyens attribués. Pour cette première année, la mission prioritaire a donc été de « poser le cadre » de l'ensemble de l'action de l'établissement, ce qui a nécessité l'organisation de sept réunions en 2017. Outre la définition des axes stratégiques opérationnels, appuyés sur la « feuille de route » de l'établissement pour la période 2017-2018, le Conseil d'administration a été un lieu d'échanges important pour commencer à construire une vision partagée de l'AFB. Ses 43 membres venant de différents domaines et horizons, chacun avait logiquement sa propre vision de l'AFB et des missions prioritaires qu'elle doit remplir. Le Conseil, qui doit articuler la prise en compte de l'ensemble des enjeux et défis, devait parvenir à créer cette vision commune pour décroiser les différentes thématiques et orienter de façon cohérente la diversité des missions, préexistantes ou nouvelles.

Le Conseil d'administration est entouré d'un ensemble d'instances qui ont vocation à permettre (...) de mieux fonder les décisions.

Bien fonder et faire partager les décisions de l'Agence

Le Conseil d'administration est également entouré d'un ensemble d'instances qui ont vocation à permettre, grâce à leurs avis et recommandations, de mieux fonder et faire partager les décisions. Ainsi, le Conseil scientifique (22 membres) a pour mission d'éclairer le Conseil



Les 22 membres du conseil scientifique se sont réunis les 9 et 10 mai 2017 sous la présidence de Gilles Boeuf. Cette instance éclaire l'AFB, par son avis et ses recommandations, sur les grands enjeux et priorités scientifiques de son action.

d'administration sur les grands enjeux et priorités scientifiques de l'action de l'AFB, tandis que la Commission des interventions, composée d'une vingtaine d'administrateurs, étudie les dossiers et prépare les décisions du Conseil pour l'attribution des subventions les plus conséquentes (700 à 800 décisions d'aide prises chaque année). Le Conseil d'administration s'appuie également sur les réflexions de quatre comités d'orientation thématique (milieux marins et littoraux,

eau douce, terrestre, biodiversité ultra-marine) ouverts à des personnalités extérieures, qui contribuent à la définition des orientations et à l'évaluation de l'activité de l'Agence. Enfin, la Conférence des aires protégées est une instance consultative dédiée aux réflexions entre les différents gestionnaires d'aires protégées, et à la recherche de synergies d'actions entre elles. L'année 2017 a été essentiellement consacrée à la mise en place progressive de ces quatre comités.



© Michel Monsay

Paul Michelet, directeur général adjoint

L'importance des instances

« Le fait de créer l'Agence française pour la biodiversité ne vise pas à « effacer » ce qui avait été fait avant et à reprendre au seul compte de l'Agence cette thématique de la biodiversité. Dans cette phase d'installation, il est déterminant de disposer de cette représentation d'acteurs divers, avec

leurs cultures, leurs valeurs et leurs compétences spécifiques. Cela permet de s'appuyer sur des confrontations fructueuses de points de vue entre ces différentes parties prenantes afin de mieux définir nos axes stratégiques et plans d'actions. Le défi de l'AFB est aussi de réussir à s'intégrer dans ce tissu d'acteurs en apportant une plus-value, sans casser les dynamiques et les coopérations existantes, mais au contraire en les valorisant au mieux. L'ensemble des instances de la gouvernance de l'AFB est un atout très puissant de la pertinence de ce positionnement. »

L'AFB est présente sur **tout le territoire métropolitain et dans les Outre-mer**

Les actions de l'Agence française pour la biodiversité en faveur de la connaissance, la protection ou encore la sensibilisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, s'organisent autour de services centraux et de très nombreuses implantations territoriales. Au total, ce sont près de 1 300 agents qui sont répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et en outre-mer.

Ses services centraux

Situés à Brest, Vincennes et Montpellier, les services centraux de l'AFB s'articulent autour de quatre directions opérationnelles (appui aux politiques publiques ; contrôle des usages ; parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires ; recherche, expertise et développement des compétences – lire pages 18 à 45), une direction de la communication et de la mobilisation citoyenne (lire pages 46 à 49) et un secrétariat général dont dépend l'ensemble des fonctions supports (ressources humaines, finances, informatique, etc. - lire pages 50 à 56).

350 agents sont présents sur ces trois sites. Ils ont été rejoints en 2017 par l'unité mixte de service Patrinat (AFB, CNRS, MNHN), centre d'expertise et de données sur la nature (lire page 26).

Ses implantations territoriales

La majorité des agents de l'AFB travaille au plus près des territoires et des citoyens. Ses inspecteurs de l'environnement, scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, chargés de mission, animateurs, naturalistes... sont répartis au sein de directions régionales et

interrégionales, de services départementaux et interdépartementaux, de parcs naturels marins (lire page 33) et d'antennes de façade maritime. Les dix parcs nationaux rattachés à l'AFB, qui comptent près de 800 agents constituent également pour l'Agence des partenaires territoriaux de premier plan.

Ses pôles de recherche et de développement

L'AFB est dotée également de quatre pôles de recherche et de développement situés à Aix-en-Provence, Rennes, Orléans et Toulouse (lire page 41).





Les directions régionales et interrégionales : un ancrage territorial fort

Avec sept directions régionales, trois directions interrégionales et pas moins de 92 services départementaux et trois services interdépartementaux, l'AFB déploie son action sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet ancrage territorial lui permet d'apporter des réponses adéquates aux problématiques locales, différentes d'un secteur à l'autre, en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de nombreux professionnels de l'Agence, et en assurant une cohérence nationale aux actions menées. Des stratégies adaptées aux enjeux, aux espaces et aux espèces endémiques de chaque territoire sont ainsi déployées en lien avec les acteurs locaux de la biodiversité. Les implantations régionales et départementales contribuent aux synergies entre l'ensemble de ces acteurs (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, associations, citoyens...). Par ailleurs, 650 inspecteurs de l'environnement sont répartis dans ces directions et services. Ils veillent au bon respect de la réglementation (lire page 35) et assurent ainsi la protection de la biodiversité sur chaque territoire.

L'AFB dans les Outre-mer

L'Agence française pour la biodiversité est implantée dans les cinq départements d'outre-mer avec des services mixtes de police de l'environnement. Trois parcs naturels marins sont, par ailleurs, situés à Mayotte, dans les Glorieuses et en Martinique, et deux antennes de façade sont implantées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Le Comité d'orientation « biodiversité ultramarine », placé auprès du Conseil d'administration, est le lieu d'échanges sur la politique outre-mer de l'Agence avec l'ensemble des collectivités et de nombreux acteurs des outre-mer. En 2017, 25 millions d'euros ont été versés au titre de la solidarité interbassins (lire page 31) pour permettre aux populations d'accéder à des services d'eau potable et d'assainissement, 4 millions d'euros ont été consacrés à un appel à projet dédié à la reconquête de la biodiversité et tout autant ont été attribués aux territoires sinistrés suite aux cyclones Irma et Maria (lire page 29). Le programme TeMeUm a permis, par ailleurs, le financement de micros-projets de gestionnaires d'espaces naturels protégés dans les outre-mer.

En chiffres

- ◆ **350** AGENTS DANS LES SERVICES CENTRAUX
- ◆ PRÈS DE **950** AGENTS DE TERRAIN SUR L'ENSEMBLE DE LA MÉTROPOLE ET DANS LES OUTRE-MER



JANVIER 2017



© Arnaud Bouissou, Terra

2017 LES TEMPS FORTS

1^{ER} CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier Conseil d'administration (CA) de l'Agence française pour la biodiversité s'est tenu le 19 janvier 2017, un an jour pour jour après le début de l'examen de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Les 43 membres du CA étaient ainsi réunis en présence de la ministre de l'Environnement Ségolène Royal, de la secrétaire d'État, Barbara Pompili et d'Hubert Reeves, président d'Honneur de l'Agence. Le Conseil d'administration a élu à cette occasion son président, Philippe Martin.

12

MARS 2017



© Loïc Thouvenot / AFB

OPÉRATION DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE À MAYOTTE

Le 23 mars 2017, le service départemental de l'Agence française pour la biodiversité à Mayotte a mené une opération de lutte contre le braconnage de la tortue verte, *Chelonia mydas*, l'une des espèces emblématiques de l'île, mise en danger par le braconnage intensif. 60 kilogrammes de viande de tortue verte ont été saisis ainsi que 15 kilogrammes d'œuf et de viande dans le congélateur d'une habitation.

ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

Déjà présente en 2016 à Clermont-Ferrand, l'Agence française pour la biodiversité a parrainé l'édition 2017 des Assises nationales de la biodiversité qui se sont déroulées du 5 au 7 juillet à Ajaccio. L'événement a réuni 650 participants qui ont pu rencontrer les experts de l'AFB lors d'interventions et sur le stand de l'Agence.

JUILLET 2017

10 ANS DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Le Parc naturel marin d'Iroise a fêté ses dix ans en septembre 2017 avec une journée « portes ouvertes » familiale et conviviale. Il est le premier à avoir été créé. La France compte aujourd'hui neuf parcs naturels marins en métropole et en outre-mer (lire page 28). Ils font partie de l'Agence française pour la biodiversité.

SEPTEMBRE 2017



© Virginie Gervais / AFB



© Véronique Boussou / AFB

JUIN 2017

PRIX JEAN ROLAND 2017 DÉCERNÉ AU PROGRAMME TEMEUM

En clôture du congrès 2017 des Réserves naturelles de France (RNF) qui se tenait en Martinique, RNF a décerné le prix annuel Jean-Roland au programme « terres mers ultramarines » (TeMeUm) porté par l'Agence française pour la biodiversité. L'initiative qui vient appuyer le développement et faciliter l'accès aux formations pour les acteurs de la biodiversité dans les outre-mer a, par ailleurs, fêté ses dix ans en 2017.



© François Drouvin / AFB

MAI 2017

LE SITE DU PARACLET CLASSÉ NATURA 2000

Le site du Paraclet, situé dans la vallée de la Somme, a rejoint en 2017 le réseau de sites Natura 2000 gérés par l'Agence française pour la biodiversité. Ce site, qui s'étend sur 28 hectares d'étangs et de zones humides, abrite une importante diversité biologique : près de 300 espèces différentes y ont été recensées en 2011 dont 32 considérées comme assez rares à très rares en Picardie. Le site accueille, par ailleurs, l'un des centres de formation de l'AFB.



© Laure Corcette / AFB

2017 LES TEMPS FORTS

2^E ÉDITION DE L'OCÉAN HACKATHON

En 2017, l'AFB a poursuivi le partenariat engagé l'année précédente par l'Agence des aires marines protégées avec la 2^e édition de l'Océan Hackathon. Ce challenge de deux jours non-stop autour des données numériques liées à la mer s'est déroulé du 13 au 15 octobre. Les participants (développeurs, scientifiques, graphistes, etc.) ont pu tester leurs idées et développer leurs projets en ayant accès à des données variées et à des talents pluridisciplinaires durant ces trois jours d'expérimentation.

OCTOBRE 2017



© Gérard Mannaerts / AFB

SEPTEMBRE 2017



© Agnès Poiret / AFB

CONGRÈS MONDIAL DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (IMPAC4)

Le congrès IMPAC4 (4^e congrès mondial des aires marines protégées) s'est tenu du 4 au 8 septembre 2017 à La Serena au Chili. Avec ses 22 % d'aires marines protégées, la France compte parmi les cinq premiers pays du monde en matière d'étendue de la protection de ses eaux marines. L'Agence française pour la biodiversité a fait partie de la délégation française présente à ce 4^e congrès. L'occasion pour elle de signer deux accords de partenariat : l'un avec la NOAA, l'Agence fédérale américaine en charge des océans et de l'atmosphère, l'autre avec le ministère de l'Environnement chilien.

LE PARI DES TERRITOIRES

Le 23 octobre 2017, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François Bonneau, président délégué de Régions de France et Philippe Martin, président du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, ont réuni les présidents et les vice-présidents délégués à la biodiversité des Régions autour d'un événement dédié aux Agences régionales de la biodiversité (ARB). Ce coup de projecteur porté sur les ARB a montré l'importance des synergies territoriales dans le déploiement des politiques en faveur de la biodiversité.

OCTOBRE 2017



FIN 2017

« DU DOMMAGE ÉCOLOGIQUE AU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE »

En 2017, l'activité de publication de l'établissement s'est poursuivie avec la parution d'un nouvel ouvrage de la collection « Comprendre pour agir » intitulé *Du dommage écologique au préjudice écologique*. Ce document a fait l'objet d'une présentation technique auprès des acteurs publics et privés impliqués ou impactés par la mise en œuvre de la réglementation sur l'eau.



NOVEMBRE 2017

L'AFB PRÉSENTE À LA COP 23

L'Agence française pour la biodiversité était présente sur le Pavillon France du ministère de la Transition écologique et solidaire de la « COP 23 », réunion annuelle des pays ayant ratifié la convention sur le changement climatique, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 6 au 18 novembre 2017. L'AFB et ses partenaires se sont mobilisés notamment autour de trois thématiques : les lacs sentinelles et glaciers alpins, les récifs coralliens ainsi que la gestion de l'eau et le changement climatique.





Tout au long de l'année 2017, des séminaires ont été organisés en région, associant directions « métier » et directions régionales. Ces premiers temps d'échanges et de réflexion ont contribué à la préfiguration du projet d'établissement.

2017 : un cadre établi pour le projet d'établissement

La définition de la vision de l'Agence et du cadre méthodologique pour l'élaboration du projet d'établissement a été au centre des travaux et événements participatifs en 2017.

Comme tout opérateur de l'État, l'AFB sera amenée à conclure un contrat d'objectifs et de performance avec son ministère de tutelle, afin de définir ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels sur les cinq années à venir. Le chantier d'élaboration conjointe de ce document a débuté à la toute fin de l'année 2017. En parallèle, l'AFB a souhaité s'engager dans une démarche de projet d'établissement davantage tournée vers le long terme. Le projet d'établissement participe à la définition de la stratégie de l'Agence française pour la biodiversité. Il lui permet de se projeter à horizon 2030 et de définir une trajectoire collective pour atteindre la vision proposée, en termes de fonctionnement et d'organisation. L'élaboration du projet d'établissement associe l'ensemble des personnels de l'Agence dans un processus participatif dont l'année 2017 a permis de poser le cadre et de capitaliser sur les démarches antérieures.

Travaux de préfiguration du projet d'établissement

Lors des premiers mois de démarrage de l'AFB, plusieurs démarches participatives ont contribué à la préfiguration du projet et permis de commencer à réfléchir à la vision de long terme de l'Agence. Entre fin 2016 et début 2017, plus de 150 agents de l'AFB ont participé à 11 « ateliers perspectives » sur les thématiques clés et métiers de l'Agence, aboutissant à la production des premières idées et pistes d'action. Un arbitrage par le comité de direction a permis le lancement immédiat de certaines d'entre elles (ex : newsletter et cycle de conférences internes, cartographie des compétences et métiers, stratégie des partenariats, événements avec les collectivités,

conférence des citoyens, etc.). D'autres propositions ont émergé lors des séminaires de cohésion des directions régionales et « métiers » ou encore dans le cadre des groupes de travail thématiques transversaux organisés tout au long de l'année

Le projet d'établissement (...) permet de se projeter à l'horizon 2030 et de définir une trajectoire collective.

2017. À partir de septembre, une équipe représentative de la diversité des origines, métiers et implantations de l'Agence, a été constituée pour piloter la construction du projet d'établissement. Elle a pu compter sur l'appui de « porte-paroles » des démarches participatives antérieures, qui ont veillé à ce que les premières idées émises soient capitalisées et valorisées.

Réflexion collective et co-construction citoyenne

Engagée à l'automne 2017, une phase préparatoire a permis de poser les bases de la réflexion sur le projet d'établissement, en définissant une vision pour ce dernier : « sa raison d'être atemporelle et les cibles qu'il se fixe à horizon 2030 ». Elle a impliqué un petit groupe de réflexion constitué par le directeur général, l'équipe dédiée au projet d'établissement et le comité de direction. Cette définition était l'une des premières étapes indispensables au projet d'établissement. Partant de là, un travail collectif impliquant le plus grand nombre d'agents a pu s'engager. La co-construction est au cœur du projet d'établissement. Il doit proposer une façon de travailler et de coopérer dans laquelle chacun a sa place. Les étapes suivantes dans la construction du projet d'établissement sont :

- un séminaire début 2018 pour présenter et enrichir la vision avec l'ensemble des managers, avant qu'ils la partagent avec leurs équipes ;
- des rencontres en régions ouvertes à chaque agent désireux de contribuer au projet au cours du premier semestre 2018 ;
- une rencontre de l'ensemble des personnels à Lille en juin 2018, point d'orgue de la phase participative de l'élaboration du projet d'établissement.

Les citoyens sont également conviés à cette réflexion collective avec la mise en place d'ateliers de co-construction dans plusieurs villes de France fin 2017-début 2018 (lire page 49).



© Michel Monsay

Stéphanie Antoine,
directrice générale adjointe

« Partager une vision commune de notre nouvel et grand établissement »

« L'Agence est dans une phase structurante de sa jeune histoire : elle consolide sa stratégie à divers niveaux, en élaborant plusieurs "documents-cadre", tous en interaction. À un tel moment, quoi de plus essentiel que de se poser les questions de "quelle finalité pour cette Agence récemment créée" et "comment avancer ensemble" ? Quoi de plus fondamental que de ne pas commettre l'erreur de vouloir y répondre à quelques-uns, mais de chercher à ouvrir la réflexion à tous ceux qui le souhaitent pour partager une vision commune de notre nouvel et grand établissement et imaginer ensemble quel collectif nous voulons former pour le faire avancer ? C'est parce que nous voyons dans le projet d'établissement de telles opportunités que nous avons souhaité offrir à son élaboration le cadre le plus propice à la participation de tous. Maintenant, c'est l'envie de chacun de s'impliquer dans cette aventure collective qui créera sa dynamique, et c'est l'apport et l'implication de ceux qui y auront contribué qui en feront sa richesse. »

Communication interne

Créer une communauté et une culture partagée

Dans le cadre du plan d'accompagnement du changement, plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2017 pour améliorer la communication interne, faciliter le travail dans ce nouvel établissement et créer une communauté et une culture partagée, notamment pour aider les agents à se repérer dans la nouvelle organisation et bien appréhender leurs missions : kit d'information, newsletter, brèves, conférences thématiques « Zoom sur », séminaires... Le plan Cap sur 2018 a été lancé à l'automne, suite aux retours de personnels recueillis dans le baromètre, dans un souci d'amélioration continue de nos processus et de meilleure diffusion de l'information. Parmi la quarantaine d'actions de ce plan, l'intranet a été restructuré avec une approche tournée vers l'utilisateur afin de rendre plus accessibles et plus lisibles les informations pratiques.



© Michel Monsay

Céline Goupil,
cheffe de la Mission accompagnement
du changement

« L'AFB se construit avec l'aide des agents, des citoyens et des partenaires »

« La co-construction est un élément essentiel dans cette phase d'élaboration du projet d'établissement. De nombreux agents ont été associés en 2017 lors de ces travaux préparatoires et notamment lors des séminaires de chaque entité de l'Agence, et le seront par la suite. Par ailleurs, entre fin novembre 2017 et janvier 2018, des ateliers de co-construction citoyens ont ainsi été organisés à Besançon, Marseille, Paris et Tours pour connaître la position du citoyen sur le rôle et les missions de l'Agence, et la façon dont il pourrait y contribuer. En plus de ces attentes citoyennes, le projet d'établissement sera également enrichi par celles des partenaires, début 2018, recueillies sous la forme d'entretiens, avec l'appui de l'Afnor. »



An underwater photograph showing a vibrant coral reef on the left side, with numerous small, colorful fish swimming in the clear blue water. The scene is illuminated from above, creating a bright, sunlit atmosphere.

LES MISSIONS

19

APPUYER LES POLITIQUES PUBLIQUES P. 20

PROTÉGER, GÉRER ET RESTAURER P. 28

CONTRÔLER ET PRÉVENIR LES ATTEINTES
À L'EAU ET À L'ENVIRONNEMENT P. 34

MOBILISER LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE,
DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES
ET TRANSFÉRER LES SAVOIRS P. 40

VALORISER, MOBILISER ET SENSIBILISER P. 46

APPORTER UN APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE **RECONQUÊTE** DE LA BIODIVERSITÉ



© Michel Monsay

François Gauthiez,
directeur de l'appui aux politiques publiques (DAPP)

La direction de l'appui aux politiques publiques est positionnée sur l'ensemble des politiques touchant à la biodiversité. En 2017, cette direction a poursuivi ses actions antérieures et lancé de nouveaux chantiers, tout en mettant en place une nouvelle organisation rassemblant des personnels d'origines très diverses. Pour répondre aux nouvelles missions de l'Agence française pour la biodiversité, deux renforcements importants ont marqué l'aboutissement de réflexions et concertations.

En 2017, l'Agence française pour la biodiversité a conclu deux rapprochements venant « parachever » la création de l'AFB : elle a accueilli l'équipe de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (lire page 17) et s'est engagée fortement dans l'unité mixte de service PatriNat (lire page 26) qui matérialise le rapprochement avec le Muséum national d'histoire naturelle.

Concernant les milieux marins, le rôle de l'AFB s'est affirmé sur l'ensemble des politiques en lien avec la biodiversité, de la planification jusqu'à la surveillance et l'expertise (lire page 22). Les équipes ont continué à s'impliquer sur les sites Natura 2000 en mer, en appui aux acteurs chargés de la gestion. L'importance des antennes du Pacifique a été confortée, leur périmètre d'action couvrant désormais l'ensemble des missions de l'AFB et plus seulement le milieu marin.

La capacité à diagnostiquer, comprendre et évaluer est un préalable à la conduite de tout programme en faveur de la biodiversité. Aussi, la coordination technique des systèmes d'information fédérateurs s'est organisée dans la lignée des projets déjà engagés mais aussi sur de nouveaux périmètres : les systèmes d'information sur l'eau (SIE), le milieu marin (SIMM) et la biodiversité (SIB) ont progressé, chacun à des stades différents (lire page 22). Un autre défi est la capacité à éclairer les décisions des acteurs des politiques publiques et à informer les citoyens. En prenant la responsabilité de l'Observatoire national de la biodiversité, l'AFB contribue désormais à l'information de tous sur la biodiversité, les pressions, l'efficacité des politiques, l'état des milieux et des espèces...

Un nouveau souffle a été donné aux grands projets structurants qui s'orchestrent, dans une démarche de mobilisation des partenaires et d'apport d'un haut niveau d'expertise, à trois échelles :

● **L'action internationale** a été marquée par deux événements majeurs : la 4^e édition du congrès international des aires marines protégées au Chili en septembre puis la 23^e conférence des parties (COP23) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn en novembre. L'implication de l'AFB a été gage d'une valorisation de ses réalisations et de celles de ses partenaires.

● **Au plan national,** l'appui à la mise en œuvre des directives européennes s'est organisé sur un périmètre élargi : directive-cadre sur l'eau (DCE) (lire page 23), directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM – lire page 22), directives Natura 2000, l'AFB cherchant à mutualiser ses apports à ces politiques publiques, notamment pour ce qui concerne la surveillance et les rapportages. Par ailleurs, l'investissement de l'AFB pour la **relance de la stratégie nationale pour la biodiversité** (SNB - lire page 21) s'est notamment attaché au dispositif d'engagement des acteurs, qu'ils soient économiques, associatifs ou territoriaux : c'est l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes qui est en jeu. La gestion des grands programmes de financement a été poursuivie, à l'instar du programme Écophyto qui a bénéficié d'une gestion financière renforcée.

● **Au niveau territorial,** l'une des actions emblématiques aura été le soutien financier apporté à de nombreux Atlas de la biodiversité communale (lire page 25), par-delà l'action de soutien aux politiques de planification de l'espace marin déjà évoquées.

Ces réalisations ouvrent la voie à une montée en puissance en 2018 (préparation des échéances internationales de 2020, mise en œuvre de la SNB, appui aux directives, déploiement de la surveillance, des systèmes d'information (SI) et des observatoires, appui aux aires marines protégées...) avec des enjeux forts : le renforcement des liens entre les équipes, la mutualisation des méthodes et expertises, l'exigence de résultats en faveur de la biodiversité et la mobilisation sociétale.

Éclairer les décisions des acteurs des politiques publiques et informer les citoyens.

Mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité a contribué à la relance de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) impulsée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, dans trois directions. Tout d'abord, définir les contours de sa propre contribution aux objectifs de la SNB était un enjeu fort pour l'AFB en 2017 à la fois en termes de politiques dédiées à la biodiversité et d'intégration dans les politiques sectorielles : les apports à l'élaboration du second Plan national d'adaptation au changement climatique ou encore l'optimisation de la gestion des sites Natura 2000 s'inscrivent dans cette dynamique. Par ailleurs, l'amélioration du dispositif d'engagement des acteurs vise à augmenter leur nombre et à renforcer la qualité de cette mobilisation. Les efforts ont porté sur les collectivités territoriales de niveau infra-départemental, au travers du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » conçu en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Régions de France et les agences de l'eau. Cette phase a posé les bases du lancement du dispositif en 2018. Enfin, l'AFB contribue à l'évaluation des résultats de la SNB 2011-2020, afin de préparer sa révision dans quelques années.

La SNB cadre l'engagement de la France au titre de la Convention sur la diversité biologique avec six orientations stratégiques et 20 objectifs. Il s'agit de préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable.

Tisser des liens entre biodiversité et économie

Comment concilier activités économiques et biodiversité ? Comment accompagner les acteurs qui souhaitent développer des activités économiques fondées sur la nature ? Comment renforcer l'engagement des entreprises dans la Stratégie nationale pour la biodiversité ? Telles sont les questions sur lesquelles l'Agence française pour la biodiversité s'est investie dans une dynamique d'innovation, d'approfondissement des connaissances et d'expérimentation. En vue de l'implication de la sphère économique, l'AFB anime des forums et des initiatives associant des bureaux d'études, des filières agricoles, des entreprises s'appuyant sur des services

écosystémiques... L'AFB entend contribuer à développer des stratégies multi-acteurs à l'échelle des territoires, structurer les opérateurs économiques agissant en faveur de la biodiversité et renforcer les liens avec le monde de la recherche. Il s'agit ainsi de développer de nouveaux rapports « public-privé ». L'AFB a capitalisé sur les conclusions du premier Forum « Biodiversité et économie », organisé fin 2016 dans un numéro spécial de la collection « Biodiv'2050 » édité en février 2017 et réalisé en collaboration avec la Mission Économie de la biodiversité de la Caisse des Dépôts. L'Agence organisera une seconde édition du Forum fin 2018.

Assurer la coordination technique des Conservatoires botaniques nationaux

Dans l'optique d'un renforcement de la prise en compte de la flore et des habitats naturels, l'année 2017 a été marquée par l'intégration des personnels de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et le transfert de sa mission de coordination technique du réseau. Préparé étroitement avec eux, l'accord-cadre de partenariat entre l'AFB et les 11 CBN a été adopté par le Conseil d'administration de l'AFB en novembre. Bénéficiant d'un ancrage territorial fort et chargés d'une mission de service public, les Conservatoires botaniques nationaux participent à la mise en œuvre de l'action publique : ce partenariat favorisera la diffusion des connaissances, la priorisation des actions de conservation, l'harmonisation des méthodes et outils, le portage de projets communs, la réalisation d'études mutualisées, le renforcement des compétences, le déploiement des marques « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Dès 2017, l'AFB et les CBN ont convenu d'organiser en 2018 une rencontre nationale afin de tracer les perspectives ouvertes par ce nouveau partenariat.



Le Conservatoire botanique de Franche-Comté a procédé à la réintroduction de la Saxifrage œil-de-bouc, une plante en danger critique d'extinction et dont la dernière station française connue se situe dans le Haut-Doubs, en Franche-Comté.

Le projet « LIFE » intégré Marha

En octobre 2017, l'Agence française pour la biodiversité a obtenu la validation et le financement, par la Commission européenne, du projet LIFE intégré Marha (Marine Habitats), dédié aux habitats marins des sites Natura 2000 sur les façades maritimes de l'Hexagone et de la Corse.

Ce premier projet « LIFE » intégré accordé à la France est l'aboutissement d'un important travail d'ingénierie de projet et de coordination pour mobiliser les partenaires scientifiques et techniques et les réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées. Le projet doit permettre de renforcer la connaissance, le suivi et la gestion des habitats marins Natura 2000 en collaboration avec 12 partenaires bénéficiaires. Huit habitats protégés par Natura 2000 sont ciblés par le projet dont les herbiers de Posidonie et de zostères, les récifs profonds abritant des coraux, les lagunes côtières, les estuaires...

Il doit apporter un second souffle à la gestion de ces sites essentiels au développement de la vie marine et à la pérennité des ressources. L'AFB est garante du bon avancement du projet. Elle devra assurer l'allocation des financements, la coordination des actions et la mise en œuvre de nombreuses actions au profit des sites Natura 2000 qu'elle gère dans les antennes de façade et les Parcs naturels marins, avec l'appui de l'unité mixte de service PatriNat.



Les habitats marins des sites Natura 2000 sous haute surveillance dans le cadre du projet LIFE intégré Marha. Ici, la zone Natura 2000 sur le plateau de Rochebonne.

En chiffres

◆ 2017-2025

◆ 100 SITES CONCERNÉS (SUR LES 160 SITES NATURA 2000 « HABITATS » MAJORITAIREMENT MARINS).

◆ 22,3 MILLIONS D'EUROS DONT 12,9 DE L'UNION EUROPÉENNE.

Vers une mer saine et productive

Une mer saine et productive en France et en Europe, tel est l'objectif à l'horizon 2020 de la Directive européenne cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

Adoptée en 2008, la DCSMM ambitionne d'atteindre un bon état écologique des milieux marins à l'aide de Plans d'action pour le milieu marin (PAMM) sur les façades maritimes de l'Hexagone. Elle vise également à promouvoir l'utilisation durable des eaux marines et la préservation des écosystèmes marins. En appui aux services de l'État et en lien avec l'Ifremer, l'Agence française pour la biodiversité assure la coordination technique nationale pour la mise en œuvre de la directive. 2017 a été une année charnière avec la préparation de la deuxième évaluation des eaux françaises métropolitaines et des usages, en vue d'une publication en 2018 : coordination de l'analyse économique et sociale mettant en lumière l'utilisation des eaux marines, avec à la clé la production de fiches de synthèse destinées à alimenter les PAMM ; révision des objectifs environnementaux avec l'analyse de l'atteinte des objectifs environnementaux du 1^{er} cycle ; hiérarchisation des enjeux écologiques matérialisée par la conception de cartes d'enjeux à l'échelle des façades maritimes de métropole : il s'agit de formaliser où et sur quoi prioriser l'action publique. En parallèle, l'Agence française pour la biodiversité a continué à coordonner les programmes de surveillance destinés à évaluer

l'état des milieux marins. Au-delà de la coordination, l'AFB a assuré le financement des dispositifs de surveillance pour certains programmes thématiques : déchets, mammifères marins, oiseaux, tortues et habitats. L'AFB a également apporté son appui technique à la mise en œuvre de mesures nationales et locales des programmes de mesures. Elle a, par exemple, contribué au cadrage méthodologique national de la mesure sur les zones de protection fortes et à la définition de la stratégie interrégionale sur l'activité de plongée en Méditerranée.

RÉVISION TOUS LES 6 ANS

À savoir

PLAN D' ACTIONS EN 5 VOILETS :

- Bon état écologique
- Évaluation de l'état des eaux marines
- Définition d'objectifs environnementaux
- Programme de surveillance
- Programme de mesures

Apporter un **appui aux politiques de l'eau**

En 2017, l'Agence française pour la biodiversité a apporté un appui aux politiques publiques de l'eau dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et de la directive-cadre sur l'eau.



© Michel Bramard / AFB

L'AFB assure la surveillance des milieux aquatiques et l'évaluation de la qualité de l'eau. Ici, prélèvement d'eau sur Le Clain à Chasseneuil (86).

Menées dans un cadre multi-partenaire, les activités de surveillance des milieux aquatiques et d'évaluation de la qualité de l'eau éclairent les programmes de mesures conduits par l'ensemble des acteurs de l'eau. Dans ce cadre, l'AFB a continué à assurer le développement et le déploiement de méthodes scientifiques, d'outils et de systèmes d'information destinés à collecter, traiter et diffuser les données sur l'eau, tout en capitalisant sur l'expertise acquise sur la continuité écologique et les populations piscicoles.

Préserver l'anguille européenne, une espèce en danger critique d'extinction

Face au déclin de la population d'anguilles européennes, un plan de gestion de l'anguille a été mis en place par la France en 2010 en application de la réglementation européenne pour réduire les causes de mortalité et reconstituer le stock d'anguilles. Le programme de surveillance associe les agents de l'AFB, les associations, les fédérations de pêche et les établissements publics territoriaux de bassins. Portant la responsabilité de la collecte et la conservation des données, l'AFB a continué d'animer la communauté des opérateurs de la surveillance,

notamment via des rencontres « anguille » contribuant à la valorisation des données et l'harmonisation des pratiques. Elle a assuré le recueil des données liées aux actions de repeuplement, dont les suivis piscicoles à 6 mois, 1 an et 3 ans après le déversement pour les transférer dans la base « transferang ». Fin 2017, l'AFB avait ainsi collecté et conservé les données de plus de 1500 stations. Le portail des données Ponapomi a été développé en 2017 en vue d'une ouverture en 2018 (<https://ponapomi.afbiodiversite.fr>), dans l'objectif d'une large diffusion des données sur les poissons migrateurs amphihalins, dont les anguilles.

Renforcer l'information sur la continuité écologique

L'AFB a assuré en 2017 le transfert méthodologique et le déploiement de la méthode standardisée d'acquisition de données relatives aux ouvrages sur les cours d'eau : ICE (Informations pour la continuité écologique). Ce protocole permet d'apprécier les possibilités de franchissement des ouvrages par les poissons et d'émettre un pré-diagnostic du

fonctionnement des passes à poissons. En juillet 2017, une étape a été franchie avec le déploiement de l'outil de bancarisation (collecte et conservation) des données et d'évaluation. Fin 2017, il comptait déjà plusieurs centaines d'opérations et utilisateurs. L'AFB a également coordonné une analyse approfondie des indicateurs construits sur la continuité écologique des rivières, à partir du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), pour évaluer la pression que ces derniers exercent sur les cours d'eau. Ce travail a été mis à disposition des agences de l'eau et des agents de l'AFB en vue de l'actualisation de l'état des lieux prévu par la DCE en 2019.

L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

Prix de l'eau, impact du programme de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, connaissance de l'état des réseaux d'eau potable et d'assainissement, état des lieux

Les activités de surveillance (...) et d'évaluation (...) éclairent les programmes de mesures conduits par les acteurs de l'eau.

des transferts de compétences eau et assainissement dans les intercommunalités, etc., l'AFB a publié en 2017 le 6^e rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement portant sur les données 2014. L'AFB pilote en effet techniquement le dispositif national SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement) depuis 2009, en concertation avec le ministère de la Transition écologique et solidaire qui en assure le pilotage stratégique. En plus de la diffusion de l'information aux usagers via le portail www.services.eaufrance.fr, l'observatoire permet aux collectivités de disposer d'outils de mesure de leur performance et éclaire les politiques nationales de l'eau. Les données qu'il collecte alimenteront par exemple les débats des Assises nationales de l'eau en 2018.

Construire des **systèmes d'information fédérateurs**

Comment partager les données, les fiabiliser et garantir la cohérence entre les bases et outils issus de multiples partenaires ? L'Agence française pour la biodiversité assure l'animation et la coordination technique de trois systèmes d'information fédérateurs.

Un Système d'information sur l'eau (SIE)

L'AFB poursuit le travail de consolidation du SIE entrepris depuis plusieurs années : normalisation des données, élaboration de référentiels et protocoles partagés, développement de formats d'échange. Le SIE compte en effet des centaines de millions de données émanant de nombreux organismes (agences de l'eau, services de l'État, organismes de recherche, collectivités, associations...) qui imposent de mettre en place un « langage commun ». De nouveaux chantiers ont vu le jour en 2017, comme la mise à disposition des données départementales de vente de pesticides, issues de la Banque nationale des ventes des distributeurs (BNVD) en lien avec l'Ineris.

L'AFB a également mené des tests concluants avec le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la

prévision des inondations (Schapi) pour diffuser en temps réel les données d'hydrométrie (Vigicrues) via la plateforme Hub'eau. Les informations sur l'eau sont rassemblées sur le portail www.eaufrance.fr dont l'AFB a commencé la refonte. L'objectif est de les rendre plus faciles d'accès, notamment via de nouveaux services comme la cartographie.

(...) il est nécessaire de mettre en place un « langage commun ».

Un Système d'information sur le milieu marin (SIMM)

Forte de l'expérience du SIE, l'AFB a élaboré la première version d'un schéma national de données visant à créer ce système d'information : il doit notamment fédérer les données utiles à la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et

aux gestionnaires d'aires marines protégées.

Un Système d'information sur la biodiversité (SIB)

Ce système va notamment fédérer le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) dont l'AFB assure la coordination technique à travers l'Unité mixte de service PatriNat, l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). L'animation et la coordination de ce dernier dispositif associant les acteurs de la biodiversité ont été reprises par l'AFB en septembre 2017, avec un objectif d'en faire un outil de référence et d'information du public sur l'état de l'environnement. Pour construire ce système d'information sur la biodiversité, l'AFB a organisé une concertation en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Muséum national d'Histoire naturelle. Le Forum national des données pour la biodiversité, qui s'est tenu en décembre 2017, précédé d'une consultation électronique, a ainsi permis d'analyser les pratiques actuelles et les besoins, mais aussi de poser les premiers jalons du SIB : périmètre, objectifs, rôle des acteurs, moyens... Les participants ont également élaboré une « déclaration sur les données pour la biodiversité », un document cadre qui synthétise leur engagement, leurs aspirations et leurs préconisations. C'est sur la base de ces travaux que l'AFB préparera, en 2018, un schéma national de données de la biodiversité et une charte d'adhésion au système d'information.



© Florence Cayocca / AFB

L'AFB collecte, conserve et diffuse les données sur l'eau, les milieux marins et la biodiversité. Ici, collecte de données lors d'une pêche électrique en octobre 2017 dans la Sèvre niortaise.

UNE DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION DU SIB

53 questions et **870** répondants à la 1^{re} consultation en ligne

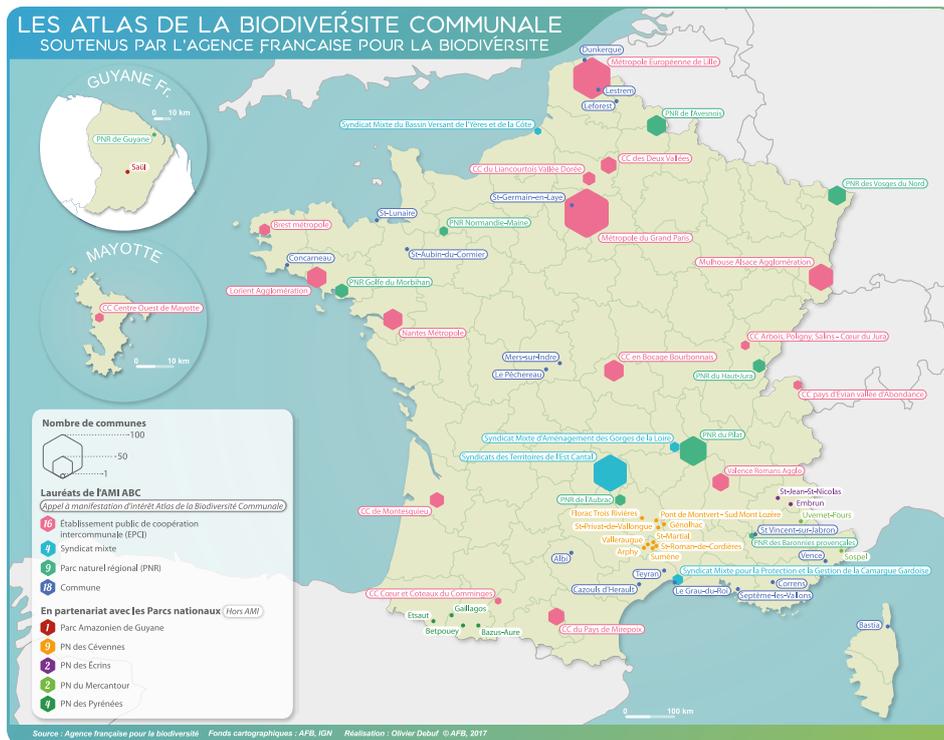
170 participants au forum

Plus de **200 contributions** pour élaborer la déclaration sur les données pour la biodiversité

Succès pour les atlas de la biodiversité communale

En juillet 2017, l'Agence française pour la biodiversité a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans l'objectif **d'aider financièrement 500 communes à créer leur atlas de la biodiversité communale (ABC)**. Cet objectif a été largement dépassé. L'AFB a en effet reçu 113 dossiers correspondant au total à plus de 1000 communes. Ces atlas dressent des inventaires précis et

cartographiés des habitats, de la faune et de la flore. La démarche inclut des actions de sensibilisation et de mobilisation des élus et des citoyens, ainsi que la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. Forte de ce succès, l'AFB travaille à de nouvelles modalités de soutien à des ABC pour 2018.



En chiffres

- 65 PROJETS FINANCÉS DONT 47 DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) (18 COMMUNES, 16 INTERCOMMUNALITÉS, 9 PNR, 4 SYNDICATS MIXTES) ET 18 DANS LES PARCS NATIONAUX (HORS AMI)
- 703 COMMUNES CONCERNÉES
- 5 M€ DE BUDGET

La carte des atlas de la biodiversité communale soutenus par l'Agence française pour la biodiversité est disponible en ligne sur www.afbiodiversite.fr/fr/documentation

Partenariat avec les organisations non gouvernementales

La préservation de la biodiversité sera d'autant plus efficace qu'elle est mise en œuvre dans les territoires avec des associations fortes et mobilisées.

C'est pourquoi l'Agence française pour la biodiversité a souhaité soutenir dès 2017 des projets portés par des associations, au-delà de ce que les organismes fusionnés avaient déjà réalisé. Ainsi, ce sont près de 15 nouveaux partenariats qui ont été conclus avec sept associations nationales, dont France nature environnement (FNE), le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), SurfRider Foundation Europe, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Les projets soutenus sont représentatifs de la diversité des actions portées par ces acteurs essentiels : sensibilisation du grand public, études et travaux techniques en appui aux politiques publiques, actions concrètes de préservation d'espaces ou de milieux naturels...



Le 2 février 2017, l'association Ramsar-France, en lien étroit avec l'AFB, a coordonné la Journée mondiale des zones humides qui s'est déroulée au marais de Brouage en Charente-Maritime (17).

Un centre d'expertise et de données sur la nature : l'UMS PatriNat

Le 11 décembre 2017, l'Agence française pour la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ont signé la convention de création de l'Unité mixte de service « Patrimoine naturel » (UMS PatriNat). L'objectif est de rapprocher les compétences et les moyens des trois organismes pour une expertise renforcée de la biodiversité et de la gestion des connaissances sur la nature.



La mise en place de l'Unité mixte de service PatriNat qui regroupe des agents de l'AFB, du MNHN et du CNRS, offre une expertise encore plus pertinente de la biodiversité et de la gestion des connaissances sur la nature.

26

Le scénario d'un rapprochement avec le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS s'est concrétisé dans la foulée de la création de l'AFB. Si le principe d'une Unité mixte de service (UMS) a été rapidement acté, sa mise en place a nécessité un travail de concertation et de préparation qui a duré jusqu'en novembre 2017. L'UMS PatriNat est rattachée à la direction de l'appui aux politiques publiques de

À travers l'UMS PatriNat, l'AFB apporte son appui à l'État pour des projets structurants.

l'AFB et travaille également en lien avec la direction de la recherche, de l'expertise et du développement des compétences de l'Agence.

Renforcer les liens entre la recherche et l'expertise environnementale

Avec ce rattachement, l'AFB bénéficie d'une dynamique déjà bien établie d'expertise scientifique et technique sur les territoires terrestre et marin français. Elle s'enrichit de systèmes de données opérationnels et reconnus comme l'Inventaire national du patrimoine naturel (41,7 millions de données validées). La démarche s'inscrit également dans un cadre

coopératif avec la recherche et les collections naturalistes. L'UMS PatriNat a ainsi regroupé l'équipe d'animation du programme de sciences participatives Vigie-Nature (11 900 observateurs « grand public ») et l'antenne française du *Global biodiversity information facility* (1 milliard de données sur les espèces dans le monde). Une équipe hébergée à la station marine de Dinard du MNHN complète l'expertise marine de l'UMS PatriNat sur la Directive-cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

Définir une stratégie d'acquisition de connaissances naturalistes

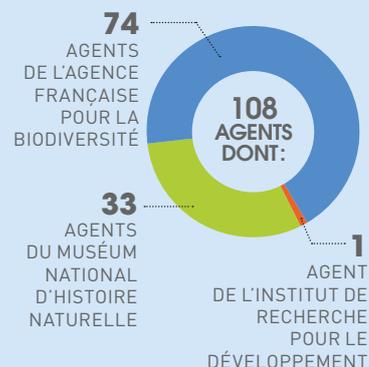
En mai 2017, l'AFB, le CNRS et le MNHN ont publié le premier rapport de l'UMS PatriNat. Intitulés *Diagnostic et recommandations pour une stratégie d'acquisition de connaissances naturalistes*, ces deux tomes répondent à une demande de l'État pour dresser l'état des lieux des connaissances naturalistes disponibles, et formuler des propositions au regard des priorités de conservation de la biodiversité. L'étude concernait les milieux terrestres et d'eau douce en métropole et en outre-mer. Menée en concertation

avec un large panel d'acteurs de la conservation (établissements publics, chercheurs, associations, gestionnaires, bureaux d'études...), elle a donné lieu, à l'issue de deux ans de travail, à 200 propositions concrètes.

Coordonner les rapportages « Nature »

À travers l'UMS PatriNat, l'AFB apporte son appui à l'État pour des projets structurants comme le réseau Natura 2000, la mise en œuvre de la directive INSPIRE ou les rapportages des directives « Nature », une obligation communautaire pour les États membres tous les 6 ans. Ainsi, la feuille de route pour 2018 inclut la coordination des exercices de rapportages européens au titre des directives Oiseaux et Habitats-Faune-Flore.

L'UMS PatriNat en chiffres



42 MILLIONS DE DONNÉES NUMÉRIQUES. OBJECTIF : DÉPASSER D'ICI 5 ANS LES 100 MILLIONS DE DONNÉES DE SUIVI ET D'INVENTAIRE DES ESPÈCES DE FRANCE DIFFUSÉES DANS L'INPN

En savoir plus : <https://inpn.mnhn.fr>

PARTENARIAT AVEC LES AIRES PROTÉGÉES



© Michel Monsay

Michel Sommier,
délégué espaces naturels

« Dès la création de l'Agence française pour la biodiversité, afin de favoriser la conservation de la nature et des services écosystémiques, il est apparu essentiel de tisser des liens de partenariat avec les aires protégées : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, conservatoires d'espaces naturels, etc. L'enjeu était de définir, au niveau national, les modalités d'un partenariat multilatéral avec ces espaces gérés, pour partie, en continuité des actions déjà menées par les établissements intégrés.

Au terme d'une phase de maturation et de discussion, la mise en place formelle s'est traduite par la création de la "conférence des aires protégées" qui s'est réunie pour la première fois fin 2017. Composée de 14 réseaux nationaux ou gestionnaires nationaux d'aires protégées, cette instance consultative auprès du Conseil d'administration de l'AFB a pour mission de favoriser l'émergence de propositions et d'avis sur la politique de l'Agence en matière d'espaces naturels terrestres et marins gérés. Elle constitue également un lieu d'échanges où les aires protégées peuvent se retrouver et s'exprimer collectivement. La conférence devra favoriser l'émergence de synergies d'action ainsi que des partages d'expériences entre gestionnaires d'espaces naturels protégés. Un autre enjeu est de formaliser des conventions bilatérales permettant un soutien opérationnel, à partir de l'expression d'objectifs communs sur les aires protégées. Dans une optique de cohérence, le processus d'élaboration de conventions-cadre a été conduit avec cinq entités en parallèle. La première concrétisation est la signature de la convention-cadre avec l'Office national des forêts dès 2017. L'élaboration des conventions avec les Parcs naturels régionaux, les Conservatoires d'espaces naturels et les Réserves naturelles a débouché sur leur adoption début 2018. La même démarche a été lancée avec le réseau de réserves de biosphère, cette dynamique de conventionnement opérationnel devant être poursuivie en 2018 avec d'autres aires protégées.

Ces chantiers ouvrent la voie en 2018 à une montée en puissance de la conférence des aires protégées et à une densification des liens de partenariat au niveau local. »



Thierry Canteri,
directeur des Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires (DPT)

PROTÉGER LES TERRITOIRES REMARQUABLES, TERRESTRES ET MARINS

Face aux risques d'érosion de la biodiversité, de dégradation de certains habitats et d'épuisement des ressources naturelles, la protection de territoires remarquables est essentielle, qu'ils soient terrestres ou marins. C'est l'une des missions phares de la direction des Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires. Mais au-delà, il faut mobiliser l'ensemble des territoires, sans oublier l'outre-mer. Des étapes importantes ont été franchies en 2017.

L'Agence française pour la biodiversité assure la **gestion directe de neuf parcs naturels marins** (lire page 33) et du **sancuaire des mammifères marins, Agoa**, situé aux Antilles. Ces « outils » de gestion intégrée visent un équilibre entre la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer. À cet effet, le Conseil de gestion de chaque parc s'appuie sur une participation active des acteurs locaux pour définir la stratégie, le plan de gestion et les actions à mener sur le territoire, mais aussi rendre des avis auprès des services de l'État sur certains projets.

En 2017, l'événement le plus emblématique a été la finalisation du processus de création du Parc naturel marin de la Martinique (lire page 33). La validation du plan de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a également marqué une nouvelle étape : les parcs concernés disposent désormais d'un plan de gestion validé et donc partagé par les acteurs du territoire. C'est la satisfaction des attentes, aussi multiples qu'ambitieuses, qui devient l'enjeu majeur.

Une autre étape clé a été la **finalisation de la convention de rattachement des dix parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité** (lire page 29), suite à un processus d'identification des enjeux communs. Ces établissements publics autonomes, en grande partie terrestres, bénéficient de plusieurs décennies d'expérience sur des territoires à forts enjeux de biodiversité. Gérer leur rattachement à l'AFB signifie mettre en place des convergences, des projets communs, renforcer la qualité des actions entreprises dans les parcs nationaux et enrichir la mise en œuvre des missions de l'AFB.

Il faut mobiliser l'ensemble des territoires, sans oublier l'outre-mer.

Une dimension importante de l'activité a été liée aux territoires. En outre-mer et en Corse, c'est d'abord la gestion du programme de solidarité inter-bassins (lire page 31) qui vise à soutenir des projets d'amélioration de l'assainissement et d'accès à l'eau potable. Non seulement le programme, qui associe financement et accompagnement technique, a été pérennisé en 2017, mais les événements climatiques de 2017 dans les Antilles ont amené l'AFB à devoir mobiliser en quelques semaines des financements d'urgence complémentaires (lire page 31).

La volonté de prendre en compte la dimension biodiversité dans les outre-mer s'est traduite par le montage d'un appel à projets de 4 millions d'euros (lire page 32). Par ce biais, l'AFB entend apporter un soutien aux initiatives locales qui concourent à préserver et valoriser la biodiversité ultra-marine, terrestre, aquatique ou marine. Ce dispositif acté par le Conseil d'administration en 2017 va pouvoir se déployer en 2018.

Plus généralement, la **mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité au cœur même des territoires, en métropole comme en outre-mer**, est un enjeu majeur. C'est dans cette optique qu'a été engagé en 2017 le processus de création des Agences régionales de la biodiversité (lire page 30). L'AFB co-construit ces structures et apporte un appui technique et financier à leur montage, parallèlement à l'animation et à la mise en place de dynamiques partenariales locales qui offrent la souplesse d'organisations sur mesure pour chaque territoire. Leur coordination au niveau national doit favoriser la qualité des projets entrepris.

En chiffres

- ◆ **320 000 KM²**
D'ESPACES PROTÉGÉS MARINS
- ◆ **10** PARCS NATIONAUX RATTACHÉS
À L'AGENCE
- ◆ **9** PARCS NATURELS MARINS
- ◆ **1** SANCTUAIRE ULTRA-MARIN

Le rattachement des Parcs nationaux à l'AFB

L'Agence française pour la biodiversité reprend les missions de tête de réseau précédemment assumées par Parcs nationaux de France. Les objectifs sont triples : optimiser les synergies entre les établissements concernés et avec l'AFB, conforter le positionnement des parcs nationaux en tant que territoires exemplaires et développer la coopération avec d'autres familles d'aires protégées.



Les parcs nationaux bénéficient de plusieurs décennies d'expérience sur des territoires à forts enjeux de biodiversité. Ici, le secteur nord du Parc national de la Réunion.

Les comités techniques et les conseils d'administration de l'Agence française pour la biodiversité et des Parcs nationaux ont élaboré un projet de convention de rattachement en 2017, pour une signature en mars 2018. L'AFB coordonne une stratégie scientifique commune et renforce la mutualisation des moyens, des méthodes et des actions, les parcs nationaux restant des établissements publics autonomes.

Des vitrines exceptionnelles pour la biodiversité

Véritables « hot spots » de la biodiversité, les Parcs nationaux innovent et expérimentent depuis des décennies, dans les domaines de la connaissance et du suivi scientifiques, de la préservation et de la gestion des écosystèmes, de la conciliation des usages, de la sensibilisation et de l'éducation des citoyens au respect de la nature. Territoires emblématiques d'un développement respectueux de l'environnement, ils sont des vitrines exceptionnelles des politiques portées par l'AFB. En 2017, l'animation des groupes de travail (agriculture, forêt-eau, tourisme, charte) a donné lieu à plusieurs productions marquantes : la rédaction d'une stratégie en agroécologie, une plaquette pédagogique sur les forêts anciennes, la contribution à la finalisation du projet « forêts sentinelles » porté par les Réserves nationales

de France, un test sur l'exploitation des données mobiles pour suivre la fréquentation estivale des parcs, l'amélioration du logiciel EVA de suivi des actions des chartes des parcs... L'AFB a également préparé le renouvellement de la convention triennale du mécénat engagé depuis 2008 avec la GMF : « La nature en partage ». La réalisation d'un film et d'une brochure contribuera à en marquer les dix ans en 2018.

Déployer la marque *Esprit parc national*

Créée en 2015, la marque *Esprit parc national* valorise des produits et services conçus par des acteurs privilégiant l'économie locale et engagés dans la préservation et la valorisation des patrimoines des parcs nationaux. L'AFB en assure la gestion, l'assistance juridique, le suivi technique et la communication.

390 CONTRATS
POUR 670 PRODUITS ET SERVICES (15 CAHIERS DES CHARGES)

JANVIER 2018

224 CONTRATS
POUR 391 PRODUITS ET SERVICES (10 CAHIERS DES CHARGES)

JANVIER 2017

Le principal enjeu pour 2017, première année de mise en œuvre de la stratégie de développement, était d'asseoir la notoriété de la marque et d'adopter une stratégie de montée en puissance. Cela s'est traduit par une forte augmentation du nombre de bénéficiaires (166 en plus sur l'année 2017 pour neuf parcs) et par la création ou le renforcement d'outils : supports promotionnels pour les territoires et les bénéficiaires, voyage de presse dans le Parc national des Pyrénées, animation des réseaux sociaux (38000 fans) et du site Internet. L'AFB a élaboré plusieurs cahiers des charges pour de nouveaux produits et services, conçus dans le respect des valeurs des parcs. Il s'agit d'affiner le dispositif de contrôle et la stratégie de positionnement marketing, avec une perspective d'élargissement aux activités maritimes (en synergie avec une marque collective destinée aux parcs naturels marins, également à l'étude).

En chiffres

◆ **10 PARCS NATIONAUX**
LA VANOISE, PORT-CROS, PYRÉNÉES, CÉVENNES, ÉCRINS, MERCANTOUR, GUADELOUPE, GUYANE, RÉUNION, CALANQUES.
ET UN 11^E EN PROJET :
LE PARC NATIONAL DES FORÊTS DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

◆ **60 728 KM²**
(PRÈS DE 9,5 % DU TERRITOIRE NATIONAL)

◆ **300 COMMUNES** ◆ **PLUS DE 8,5 M DE VISITEURS PAR AN**

+71 %
DE PRODUITS ET SERVICES LABELLISÉS *ESPRIT PARC NATIONAL* AU COURS DE L'ANNÉE 2017 DANS 9 PARCS NATIONAUX

Agences régionales de la biodiversité : **le pari des territoires**

Afin d'appuyer les politiques publiques en tenant compte des spécificités locales, l'Agence française pour la biodiversité favorise la création d'agences régionales de la biodiversité (ARB). Il s'agit de réaffirmer le rôle des Régions comme cheffes de file des collectivités en matière de biodiversité et de mettre en place des organisations sur mesure pour permettre à l'ensemble des acteurs d'un même territoire de mieux travailler ensemble.

Partenaire de ce nouveau dispositif, l'Agence française pour la biodiversité a pour ambition de mettre en lumière les initiatives locales, de mutualiser les actions existantes, d'en déployer de nouvelles et de généraliser les bonnes pratiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Dix régions engagées fin 2017

Le 23 octobre, le ministre de la Transition écologique et solidaire, le président délégué de Régions de France et le président du Conseil d'administration de l'AFB ont accueilli les huit premières Régions à avoir initié une démarche de création d'une Agence régionale de la biodiversité. L'événement s'intitulait : « Le pari des territoires pour la biodiversité : coup



Dès 2017, dix régions se sont engagées dans une démarche d'ARB. Ici, la Région Normandie, l'AFB, l'État et les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne à l'occasion de la signature d'une convention pour la création de la future ARB Normandie.

Il s'agit avant tout de s'appuyer sur les dynamiques en place et de renforcer les synergies.

de projecteur sur les agences régionales de la biodiversité ». Six d'entre elles (Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Centre-Val de Loire,

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, Bretagne) avaient déjà signé une convention de préfiguration. La Nouvelle-Aquitaine était engagée dans un processus avancé d'échanges avec l'AFB, l'État et les agences de l'eau. La création de l'ARB Île-de-France était aussi à l'ordre du jour. Mayotte a rejoint cette dynamique en fin d'année.

S'appuyer sur les dynamiques existantes

Une démarche ARB n'a pas de cadre imposé. Il s'agit avant tout de s'appuyer sur les dynamiques en place et de renforcer les synergies entre les acteurs volontaires déjà impliqués dans la reconquête de la biodiversité. La coopération entre les Régions, l'AFB et les partenaires associés se traduit à chaque fois par des modalités et une forme adaptées au contexte local : groupement d'intérêt public, établissement public de coopération environnementale, syndicat mixte ouvert, convention de partenariat... Les agences régionales ne se substituent pas aux directions régionales de l'AFB qui exercent les fonctions régaliennes (police, contrôle, appui technique aux services de l'État), mais elles pourront prendre en main certaines missions comme l'assistance technique auprès des collectivités ou l'éducation à l'environnement.

L'ARB Île-de-France, première agence régionale de la biodiversité

Le 27 novembre 2017, le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a voté la création de la première agence régionale de la biodiversité en partenariat avec la Région Île-de-France, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU), l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la préfecture de région. Rattachée à l'IAU, cette agence régionale intègre les équipes et les missions exercées par Natureparif depuis dix ans. Sa gouvernance sera exercée par un directoire présidé par la Région, vice-présidé par l'AFB et associé à un comité des partenaires (six collèges représentant les collectivités territoriales, la société civile et les organismes professionnels publics et privés). L'ARB Île-de-France aura quatre missions principales : soutenir les politiques franciliennes en faveur de la biodiversité terrestre et aquatique, apporter une expertise technique et financière aux acteurs franciliens, continuer de développer les connaissances au service des enjeux de la biodiversité, sensibiliser les Franciliens à ces enjeux et contribuer à l'action internationale.

Solidarité interbassins pour l'outre-mer et la Corse : priorité à l'eau potable et à l'assainissement

Les enjeux liés à la gestion de l'eau sont considérables dans les départements et territoires d'outre-mer, tant en ce qui concerne la salubrité que l'accès pour tous à l'eau potable : insuffisance des ouvrages d'épuration des eaux, tensions sur la ressource en eau face aux besoins, problèmes de qualité de l'eau distribuée... Le programme de solidarité interbassins vise à rattraper le retard au travers d'un soutien financier et technique.

Des actions qui s'inscrivent en continuité

En 2017, l'Agence française pour la biodiversité a poursuivi la mission confiée à l'Onema depuis près d'une décennie dans l'optique de garantir une solidarité financière entre les bassins de métropole, la Corse et l'outre-mer. Cet engagement s'est traduit par un soutien apporté aux opérations concourant à la gestion intégrée de la ressource en eau ainsi qu'au maintien de la qualité des eaux : financement d'infrastructures liées à l'assainissement et à l'accès à l'eau potable, développement d'équipements adaptés au contexte, appui à la mise en place d'une gestion efficace des services. Par ailleurs, l'AFB accompagne les services de l'État et les Offices de l'eau en termes d'innovation et d'études de connaissance des milieux aquatiques, notamment dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau.

De nouvelles perspectives

En septembre 2017, le Conseil d'administration de l'AFB a décidé d'élargir la solidarité interbassins à la biodiversité. Dans cette optique, un appel à projets centré sur la biodiversité a été élaboré avec une dotation de 4 millions d'euros, pour une mise en œuvre dès 2018. L'année 2017 marque également une double inflexion dans l'attribution des aides sur l'eau : d'une part, le renforcement de l'axe « eau potable » pour réduire les tensions sur la ressource, d'autre part la volonté d'instaurer plus de cohérence et de sélectivité, en accord avec le plan interministériel Eau-DOM. Ce dernier vise en effet l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement au travers de contrats de progrès. Parallèlement à l'engagement d'actions de formation et d'assistance technique en collaboration

avec l'Agence française de développement (AFD), l'Agence française pour la biodiversité a impulsé l'élaboration des premiers contrats de progrès avec les établissements publics en charge de l'eau et de l'assainissement, en vue de signatures dès 2018.



Aides d'urgence suite aux cyclones

Les cyclones Irma et Maria ont balayé les Antilles françaises en septembre 2017, causant des dommages importants. Quinze jours après ces événements, le Conseil d'administration de l'Agence a mis en place un dispositif d'interventions exceptionnelles concernant Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe et la Martinique afin de contribuer à la restauration des infrastructures, équipements et milieux naturels dégradés ou détruits. Le dispositif de financement de l'AFB en appui des maîtres d'ouvrage (allant jusqu'à 60 % ou 80 % selon les cas) s'est concentré sur les travaux d'urgence de reconstruction et de remise en état, les systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la restauration des milieux naturels dégradés. La dotation atteint au final 4,8 millions d'euros, dont 80 % ciblés sur les opérations indispensables au rétablissement de l'eau potable et de la salubrité. La majorité des dossiers concernent Saint-Martin, et dans une moindre mesure la Guadeloupe.

Le programme de solidarité interbassins vise à rattraper le retard en termes de salubrité et d'accès pour tous à l'eau potable dans les départements et territoires d'outre-mer.

En chiffre

● **37,6 M€**
ENGAGÉS EN 2017
SUR LA SOLIDARITÉ

Construire une solide **politique partenariale en outre-mer**

Dès sa création, l'Agence française pour la biodiversité a marqué un intérêt particulier aux territoires ultramarins où les enjeux de biodiversité sont majeurs, à hauteur de la richesse en biodiversité de ces territoires.



Pêche à pied sur le platier de M'tsahara. Une activité appréciée des habitants de Mayotte.

En chiffres

- 7 CODES DE L'ENVIRONNEMENT
- 12 COLLECTIVITÉS (DONT 5 DÉPARTEMENTS) ET CLIPPERTON
- 552 528 KM² DE TERRES ÉMERGÉES ET PLUS DE 11 MILLIONS DE KM² DE SURFACES MARITIMES

Dans un contexte de diversité des cadres politiques et administratifs locaux, l'AFB dispose d'outils de gestion multiformes adaptés aux territoires remarquables d'outre-mer : parcs naturels marins (Mayotte, Glorieuses et Martinique), antennes en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, services mixtes de police de l'environnement (avec l'ONCFS) dans les départements d'outre-mer, Parcs nationaux rattachés (Guyane, Guadeloupe, la Réunion). L'ensemble des initiatives s'inscrit dans le respect des compétences des collectivités d'outre-mer.

Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer

L'instauration d'un comité d'orientation « biodiversité ultramarine », intervenant en appui du Conseil d'administration de l'AFB, a marqué la volonté de faire vivre un lieu d'échanges rassemblant les collectivités et les multiples acteurs de l'outre-mer. La nomination d'un délégué outre-mer auprès du Directeur général de l'AFB traduit également cet engagement, avec une double ambition pour 2017 : prendre en compte les attentes et problématiques des collectivités et poser les bases d'un cadre d'intervention partenarial. Selon les contextes, l'impulsion de partenariats entre l'AFB et les collectivités d'outre-mer doit se matérialiser par la signature de conventions thématiques autour d'enjeux communs ou par la mise en place d'agences régionales de la

biodiversité (ARB) qui offrent la flexibilité d'organisations sur mesure, aux missions variables d'une région à l'autre.

Capitaliser sur les projets en cours et développer de nouvelles initiatives

En parallèle, l'année a été riche en événements, autour de projets structurants : amélioration des services de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la solidarité interbassins, création du Parc naturel marin de Martinique, approfondissement des connaissances sur les mammifères

marins (projet Remmoa), aide d'urgence aux Antilles touchées par les cyclones, accompagnement à l'inscription des Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco... La préparation de l'appel à projets « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en outre-mer » marque la mobilisation de l'AFB pour soutenir les initiatives des acteurs et des réseaux ultramarins engagés en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. La décision de confier l'animation locale à des « relais locaux », antennes de l'AFB dans le Pacifique ou structures partenariales, témoigne d'une volonté d'ancrage local.



© Michel Monsay

Jean-Jacques Pourteau, délégué à l'outre-mer

« Une dynamique partenariale avec l'outre-mer »

« Dans un premier temps, il importait d'aller à la rencontre des collectivités en outre-mer pour prendre la mesure de leurs attentes, appréhender leurs spécificités et identifier les relais locaux.

Sur ces bases, l'année 2017 a été consacrée à définir les contours d'une dynamique partenariale et à entamer une démarche de co-construction de la stratégie en outre-mer, associant les différents acteurs concernés. Nombre d'entre eux ont marqué leur volonté d'instaurer un partenariat fort avec l'AFB. Des discussions ont été menées pour aboutir en fin d'année à la première convention de préfiguration d'une agence régionale de la biodiversité à Mayotte ; d'autres projets de convention sont suffisamment avancés pour se concrétiser en 2018 avec les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Des discussions sont également en cours avec la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Martin. En parallèle, dans une optique de synergie, un « collectif outre-mer » mis en place avec les agents de l'AFB permet d'assurer un point régulier sur l'avancée, des projets et poser les bases de la stratégie à cinq ans. »

Les parcs naturels marins

L'Agence française pour la biodiversité a repris les missions de l'Agence des aires marines protégées, dont la gestion des parcs naturels marins. Adaptés à de grandes étendues marines, ces derniers constituent l'une des 15 catégories d'aires marines protégées.

Les parcs naturels marins ont pour objectifs le bon état des écosystèmes, des espèces et des habitats patrimoniaux ou ordinaires, et des eaux marines, mais aussi la conduite durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel. Leur gouvernance, via un conseil de gestion, donne pleinement la parole aux acteurs locaux.

L'AFB assure les missions de gestionnaire direct des parcs naturels marins, en fournissant les moyens humains, techniques et financiers.

L'AFB assure les missions de gestionnaire direct, en fournissant les moyens humains, techniques et financiers. Elle continue à apporter son appui et son expertise dans de nombreux domaines : inventaires et suivis des écosystèmes et activités, contrôle, sciences participatives, cartographie, marchés publics,



Atelier sur le thème « les bruits de la mer » sur la plage de Portez pour les élèves de CM1-CM2 de l'école Jean Monnet du Conquet animé par des agents du Parc naturel marin d'Iroise.

communication, etc. L'Agence prend aussi progressivement en charge des missions de protection et de surveillance, notamment via des partenariats. C'est ainsi qu'en 2017, un partenariat avec la Préfecture de la Réunion et l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) a permis d'effectuer deux campagnes de surveillance des pêches pour lutter contre le trafic d'holothuries (concombres de mer) et d'ailerons de requins dans le périmètre du

Parc naturel marin des Glorieuses. Par ailleurs, chargées de la collecte de données et bénéficiant d'une forte expertise, les équipes des parcs contribuent à différents programmes régionaux et nationaux, à l'instar du tableau de bord des aires marines protégées ou de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » [DCSMM – lire page 22]. Plusieurs parcs naturels marins sont investis dans la mise en place et le suivi d'aires marines éducatives (AME).

9 PARCS NATURELS MARINS ET 1 SANCTUAIRE ULTRA-MARIN

- Parc naturel marin d'Iroise
- Parc naturel marin de Mayotte
- Parc naturel marin du golfe du Lion
- Parc naturel marin des Glorieuses
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
- Parc naturel marin de Martinique
- Sanctuaire ultra-marin de mammifères marins Agoa

Un dixième projet,

dans le golfe normand-breton, devrait porter à 10 le nombre de parcs naturels marins

Un nouveau parc naturel marin en Martinique

La création du Parc naturel marin de Martinique (dont le décret a été publié le 5 mai 2017 au *Journal officiel*) fait suite à trois années de concertation menées par l'Agence des aires marines protégées puis par l'AFB sous l'autorité du préfet de Martinique et impliquant plus de 200 acteurs martiniquais. La dernière enquête publique s'est déroulée en janvier 2017 dans les 27 communes concernées par le projet. Sept orientations de gestion sont issues de la concertation. Elles seront déclinées en actions dans le plan de gestion (53 représentants des différentes catégories d'acteurs du milieu marin local), avec l'appui de l'AFB.

L'un des enjeux majeurs du parc sera de concilier la préservation des écosystèmes et le développement durable des nombreuses activités liées à la mer : pêche professionnelle et de loisir populaire, navires de plaisance et de commerce, tourisme... S'étendant de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de la zone économique exclusive, d'une superficie de 47 340 km², il est le deuxième plus grand parc naturel marin après celui de Mayotte et compte trois écosystèmes majeurs : des mangroves, des herbiers et des récifs coralliens. Plus d'un millier de pêcheurs professionnels y vivent.



© Michel Monsay

Jean-Michel Zammite,
directeur du contrôle des usages (DCU)

CONCILIER PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITÉS HUMAINES

Préserver le patrimoine naturel sur les domaines terrestre, aquatique et marin, telle est l'ambition de la direction du contrôle des usages, en veillant à concilier cet objectif avec le développement économique et les activités humaines.

Évolution majeure en 2017, la police de l'eau issue de l'Onema est devenue la police de l'eau et de l'environnement (lire page 35). Les équipes de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) interviennent à deux échelles : au niveau national, il s'agit du pilotage des activités de police à travers l'élaboration de la stratégie de police de l'AFB et de l'appui apporté par les pôles d'ingénierie et de support ; au niveau local, les inspecteurs de l'environnement inscrivent leur action en accord avec cette stratégie, dans le cadre des plans de contrôle définis à l'échelle départementale ou de façade : les plans de contrôle eau et nature, ceux des façades maritimes et le plan de contrôle des pêches.

En matière de police, les 650 inspecteurs de l'environnement de l'Agence, répartis sur tout le territoire, veillent à limiter les dommages que peuvent avoir les activités humaines sur les milieux et les usages associés à ces derniers. Ils mènent ainsi des actions de prévention et de sensibilisation ; ils apportent leur expertise sur le fonctionnement des milieux en appui aux services déconcentrés de l'État, notamment sur la continuité écologique ; ils veillent au respect de la réglementation et constatent les éventuelles infractions en exerçant des contrôles sur le terrain (lire pages 36 et 37 des exemples d'opérations menées en 2017). Parallèlement, la mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser » mobilise les services de l'AFB, de l'expertise amont aux contrôles de conformité (lire pages 38 et 39).

2017 correspond à la première année de mise en œuvre des plans de façade maritime en métropole. Focalisés sur le monde marin, ils permettent dorénavant d'assurer une surveillance des espèces et des habitats marins en plus des usages. Cette avancée ouvre la voie à des opérations de surveillance et de contrôle plus structurées.

D'autres établissements ou services de l'État interviennent en matière de contrôle – Office national de la

chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Office national des forêts (ONF), Conservatoire du littoral, parcs nationaux... et l'AFB est l'établissement public qui offre la couverture aquatique, terrestre et marine la plus large. La parution de la note technique du 22 août 2017 relative à « l'organisation et la pratique du contrôle par les services et établissements chargés de missions de police de l'eau et de la nature » est venue conforter les modalités d'exercice et de coordination, en prenant en compte la création de l'AFB. Plusieurs principes fondamentaux ont été rappelés, dont la nécessité de cibler les contrôles sur les enjeux prioritaires, de coordonner les contrôles et d'apporter une réponse proportionnée et efficiente aux atteintes à l'environnement.

Les 650 inspecteurs de l'environnement de l'Agence veillent au respect de la réglementation.

Le rattachement des dix parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité a également ouvert la voie à des améliorations en termes de méthodes et d'outils en développant des synergies. La direction du contrôle des usages a pris en charge l'animation du contrôle exercé par les gardes-moniteurs des parcs, avec, par exemple, une formation sur la sécurité des interventions de police.

Un autre chantier conduit en 2017 concerne le pilotage des développements d'un logiciel métier destiné au contrôle et à la surveillance, en relation avec l'ONCFS et les parcs nationaux : OSCEAN (Outil pour la surveillance et le contrôle eau et nature). L'un des objectifs est de faciliter les échanges entre applications police complémentaires dont Licorne, outil du ministère de la Transition écologique et solidaire pour le suivi national des plans de contrôle eau et nature. Le déploiement d'OSCEAN est prévu à partir de mai 2018 sur 13 sites pilotes en associant une centaine d'agents issus des équipes de l'AFB, de l'ONCFS et des parcs (11 départements de métropole, un département ultramarin, un parc naturel marin et un parc national).

Enfin, la création de l'AFB a un impact sur les activités d'assistance juridique qui ont été étendues de l'eau aux domaines de la nature et de la mer. Des réflexions visent à faire évoluer cette assistance juridique et réglementaire, devenue indispensable à la conduite des opérations de contrôle par les agents de l'Agence mais aussi par les services de l'État : veille juridique, support à l'instruction des dossiers...

Assurer la police de l'eau et de l'environnement

pour préserver notre patrimoine commun

Les missions de police couvrent la prévention, l'atténuation et la répression des atteintes à l'environnement, avec un objectif : faire changer les comportements.



Les inspecteurs de l'environnement sensibilisent, conseillent et constatent les infractions.

Le périmètre de l'Agence française pour la biodiversité permet désormais d'aborder ces missions sur un large spectre intégrant des enjeux complémentaires : préserver un environnement de qualité et lutter contre l'érosion de la biodiversité, favoriser un usage raisonné de la ressource et résoudre les conflits d'usage, réduire les tensions en faisant respecter les règles. Cela signifie être en mesure d'apporter une expertise élevée et de vérifier sur le terrain le respect de la réglementation pour éventuellement constater les infractions.

Prévenir

Les services se sont positionnés sur la prévention par l'information et la sensibilisation. La majorité des acteurs respecte la réglementation : le taux de conformité, tout domaine confondu, atteint 73 % en 2017 mais cette moyenne cache des disparités (77 % sur les travaux, 63 % sur les rejets et pollutions). Certaines infractions proviennent d'une méconnaissance ou d'une incompréhension de la réglementation. La sensibilisation des acteurs concernés est donc un levier d'action essentiel à l'efficacité des politiques publiques.

Apporter un appui en amont

Grâce à leur forte technicité, les inspecteurs de l'environnement ont apporté un appui soutenu à la police administrative : environ 6 000 avis techniques ont été rendus par l'AFB en 2017, portant sur les activités soumises à autorisation et ayant un impact sur l'environnement : aménagements, ouvrages, travaux, activités sur les cours d'eau ou les zones humides...

Contrôler sur le terrain

En 2017, les contrôles ont ciblé en priorité les secteurs ou projets à forts enjeux, en prenant en compte les spécificités des territoires, dans un esprit de coopération avec les services de l'État et les autres établissements publics. L'appui aux services administratifs et judiciaires s'inscrit dans une stratégie partagée autour de problématiques majeures : la lutte contre les pollutions et les trafics d'espèces, la réduction des impacts des travaux, la préservation des habitats naturels, la maîtrise des usages en période de sécheresse, etc. Les contrôles ont connu en 2017 une légère augmentation, de l'ordre de 4 %. Cela est lié à l'augmentation

des contrôles sécheresse, dans une année marquée par des tensions pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en raison des conditions climatiques. Le nombre des infractions est resté assez stable. Assurer une bonne compréhension de l'action de police de l'environnement par le plus grand nombre est devenu un enjeu important pour

Assurer une bonne compréhension de l'action de police de l'environnement par le plus grand nombre est devenu un enjeu important pour améliorer son acceptation sociale.

améliorer son acceptation sociale et permettre aux agents d'exercer leurs missions dans un climat serein. Une campagne de communication a permis de repositionner le rôle de la police de l'environnement face aux enjeux de santé publique, d'inondation et de préservation des ressources naturelles...

Comprendre la police de l'environnement

La police de l'environnement associe des missions à caractère administratif, placées sous l'autorité du préfet, et à caractère judiciaire sous l'autorité du procureur de la République. En amont, les services de l'État peuvent solliciter l'expertise de l'Agence française pour la biodiversité pour instruire des déclarations ou demandes d'autorisation lors de projets d'aménagement ou de travaux. Ceci correspond aux avis techniques et expertises donnés par l'AFB. Les activités de contrôle menées par les inspecteurs de l'environnement s'exercent au sein d'une chaîne d'acteurs, en appui des services de l'État. Les contrôles peuvent amener à constater des infractions et ouvrir des poursuites judiciaires. L'appui apporté aux magistrats est garant d'une meilleure prise en compte des atteintes à l'environnement.

En chiffres

- ◆ SUR LES **20243** CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2017 :
 - 8714** CONTRÔLES « TRAVAUX »
 - 5661** CONTRÔLES « POLLUTION »
 - 2920** CONTRÔLES « SÉCHERESSE »
 - 1376** CONTRÔLES « LUTTE CONTRE LES TRAFICS D'ESPÈCES »
 - 1279** CONTRÔLES « ATTEINTES AUX ESPÈCES ET HABITATS »
- ◆ **5764** CONTRÔLES SE SONT RÉVÉLÉS NON CONFORMES
- ◆ ENVIRON **6 000** AVIS RENDUS PAR L'AFB EN APPUI À LA POLICE ADMINISTRATIVE
- ◆ **650** INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT
- ◆ **2491** INFRACTIONS CONSTATÉES

Maîtriser les enjeux environnementaux au cœur des territoires

« Plus de 60 % des effectifs de l'Agence française pour la biodiversité sont présents dans les territoires, c'est dire si l'ancrage territorial est une force pour l'établissement. Cette présence sur le terrain s'orchestre aux niveaux départemental et régional, ainsi que sur les bordures maritimes avec les parcs marins et les antennes de façade. Elle est gage d'une maîtrise des enjeux environnementaux au cœur des territoires. Au-delà des actions de police, les agents territoriaux se consacrent, pour près de la moitié de leur temps de travail, à des missions de connaissance et d'appui aux politiques territoriales de reconquête de la biodiversité. Ce sont, notamment, des avis techniques fournis aux services de l'État. Parallèlement, ils apportent conseil et appui méthodologique aux acteurs locaux (par exemple sur les projets de restauration de la continuité écologique) et assurent des actions régulières de suivi comme l'observation des cours d'eau en période de sécheresse ou la connaissance des milieux aquatiques.

Enfin, ils participent régulièrement à des programmes de sensibilisation pour faire évoluer durablement les comportements. L'expertise des agents, associée à la connaissance du contexte local, leur permet également de jouer un rôle d'accompagnement en situation de crise, notamment lors de pollutions accidentelles pour contribuer à identifier les origines, la gravité et les mesures de prévention à prendre. Suite à la création de l'AFB, l'année 2017 a été l'occasion d'une reconfiguration des services en métropole avec dix territoires tenant compte des nouvelles régions. Le spectre élargi des missions de l'AFB a amené les directions régionales à développer de nouveaux partenariats avec les acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les Régions. Elles ont d'ailleurs commencé à s'impliquer dans la mise en œuvre des agences régionales de la biodiversité (ARB). »

Patrick Weingertner, directeur régional Grand Est, président du collège des directeurs régionaux



Nouvelle-Aquitaine

Une coordination interservices renforcée

En 2017, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) comme les services de police et des douanes ont constaté une recrudescence du braconnage de la civelle en bandes organisées. Destiné illégalement au commerce extra-communautaire, cet alvin de l'anguille fait l'objet d'un trafic de dimension internationale qui, chaque année, génère plusieurs interpellations des services spécialisés. Pour lutter contre la pêche illicite et contribuer au renseignement inter-polices, l'unité spécialisée migrateurs Nouvelle-Aquitaine de l'AFB a donc mis en place des opérations de contrôles nocturnes sur les milieux fluviaux et maritimes de la région. Grâce à ces actions, effectuées sous l'autorité des parquets en collaboration avec les services des départements littoraux de l'AFB, les brigades de la gendarmerie, les unités embarquées des directions mer et littoral, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, des dizaines de braconniers ont pu être verbalisés et plusieurs centaines de kilos de civelles ont été remis à l'eau.



Saisie de civelles en Nouvelle-Aquitaine. Cet alvin de l'anguille fait l'objet d'un trafic de dimension internationale.



Surveillance des prises des pêcheurs de loisir lors de la dernière grande marée sur le site Natura 2000 « Côte de granit rose-Sept-Îles » dans les Côtes-d'Armor en décembre 2017.



Occitanie

Un appui technique de l'AFB sur les milieux marins et continentaux

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie a sollicité l'Agence française pour la biodiversité, au titre des missions d'appui technique, pour expertiser le dossier présenté par le Conseil régional Occitanie relatif à l'extension des installations portuaires de Port-la-Nouvelle dans l'Aude (11). Cette opération constitue un important programme de travaux prévoyant l'aménagement d'une darse, d'une plateforme logistique et de plusieurs installations annexes. Elle envisage notamment une unité d'assemblage d'éoliennes en mer. Ce secteur géographique est caractérisé par la présence de compartiments biologiques et d'espèces inféodés aux milieux continentaux et aux milieux littoraux de la zone biogéographique méditerranéenne. Cette expertise technique est particulièrement emblématique des transversalités rendues possibles par la création de l'AFB : deux services de l'AFB, la direction régionale Occitanie et l'antenne de façade méditerranée, autrefois séparés dans des établissements publics distincts, ont travaillé main dans la main et en lien avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion pour produire un avis unique, portant sur les milieux aquatiques continentaux et marins.

Bretagne et Pays-de-la-Loire



Une chaîne du contrôle qui fait ses preuves

Dans cette région, 580 contrôles ont fait l'objet d'un document de police parmi les 2400 réalisés. Les infractions le plus souvent relevées restent : les pollutions diffuses par les nitrates ou les pesticides, les obstacles à la continuité des cours d'eau, les travaux illégaux en rivière et le braconnage des espèces patrimoniales comme le saumon ou l'anguille. La civelle, juvénile de l'anguille et espèce migratoire vulnérable, fait toujours l'objet d'un contrôle poussé, l'embouchure de la Loire servant en effet de porte d'entrée pour ces espèces. Les contrôles sont désormais mieux perçus par les citoyens et les usagers, grâce au travail de sensibilisation réalisé par la direction interrégionale de l'AFB, en collaboration rapprochée avec les services de l'État, les procureurs et les services de l'Office national de la chasse et la faune sauvage. Cette « chaîne du contrôle » a favorisé une certaine prise de conscience de l'intérêt des interventions des inspecteurs de l'environnement. Elle permet aussi à la direction interrégionale, dans le respect des orientations nationales, d'organiser ses contrôles en fonction de l'évolution des pratiques pour être encore plus efficace. En 2017, les inspecteurs de l'environnement ont aussi participé à une opération de contrôle sur le site Natura 2000 « Côte de granit rose - Sept-Îles » dans les Côtes-d'Armor. Lors de la dernière grande marée en décembre 2017, les inspecteurs de l'environnement et les gendarmes ont sillonné les plages de Perros-Guirec à Trégastel pour surveiller les prises des pêcheurs de loisir. Vingt contrôles ont été réalisés, dont neuf se sont révélés conformes à la réglementation ; sept ont fait l'objet d'un procès-verbal pour pêche maritime sous taille ou non autorisée, non-marquage et mutilation d'espèces ; quatre avertissements ont aussi été dressés.



Auvergne-Rhône-Alpes

Une coordination interservices pour des contrôles renforcés et mieux ciblés

Les contrôles des milieux aquatiques restent une priorité pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, d'autant que la mission de préservation est essentielle en tête de bassin. Les travaux réalisés en cours d'eau ou en zones humides, ainsi que la création de plans d'eau sont responsables de destructions d'espèces animales et végétales. Les débits réservés à l'aval des ouvrages hydrauliques ne sont pas toujours respectés par certains propriétaires ou gestionnaires. Ils ont pourtant un effet direct sur la continuité écologique du milieu. Environ 30 % des contrôles réalisés en 2017 se sont révélés non conformes (857 sur 2887), dont 234 ont fait l'objet d'une procédure et 29 d'un timbre-amende. Depuis 2017, la montée en puissance du contrôle des autorisations de dérogation « espèces protégées » est très nette. Les inspections s'organisent progressivement sur le territoire, selon les compétences acquises par les agents, et en coordination avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), notamment sur les contrôles des mesures correctrices et compensatoires conformément au nouveau plan d'actions de la séquence « éviter-réduire-compenser » (lire page 39). Par ailleurs, les contrôles sur l'utilisation des produits phytosanitaires, dont l'impact sur la biodiversité et la santé est significatif, ont aussi été renforcés, en particulier auprès des collectivités. Le programme est élaboré conjointement avec les autres corps de police, dont

le service régional de l'alimentation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère de l'Agriculture et l'Agence régionale de santé (ARS).

En chiffre

30 % DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2017 SE SONT RÉVÉLÉS NON CONFORMES



Produits chimiques stockés en plein air, sous la pluie, en bord de route et accessibles au public.



Normandie et Hauts-de-France

Les espèces migratrices sous haute surveillance

Les unités spécialisées migrateurs (USM) de l'AFB répondent aux enjeux de certaines régions en matière de poissons amphihalins. Le littoral proche, les estuaires et les marais littoraux constituent des passages privilégiés des poissons migrateurs. Aussi, la lutte contre le braconnage et les circuits illicites de commercialisation des espèces migratrices nécessitent une gestion de contrôle spécifique ainsi qu'une mise en synergie des actions et des savoirs de plusieurs services. 2017 a marqué la première année de remise en service effective de l'USM Normandie-Hauts-de-France, en complément des unités d'Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Pour mener à bien leurs missions de contrôle des prélèvements et pressions, une coordination avec les autres services de police de l'environnement est primordiale. Pour la planification des opérations ou leur réalisation, les agents

de l'USM et du siège de la direction interrégionale travaillent avec la direction des espaces maritimes, la gendarmerie, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et les douanes. Ainsi, la coopération interservices a permis d'intercepter à Roissy un important trafic de civelles provenant d'Espagne, dont une grande partie a pu être relâchée. Les saumons de l'Atlantique et les truites de mer font aussi partie des espèces étroitement surveillées sur le territoire. Enfin, l'USM Normandie-Hauts-de-France a été la pierre angulaire de la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la gestion de la baie du Mont-Saint-Michel, point d'entrée vers la Sélune et d'autres rivières salmonicoles. Ces espaces d'interface, entre terre et mer, et les réglementations qui s'y appliquent souffraient d'un flou réglementaire ne garantissant pas une gestion efficace des contrôles, désormais levé.

Surveillance de l'activité de braconnage du saumon en baie du Mont-Saint-Michel par l'unité spécialisée migrateur Normandie-Hauts-de-France.



© Franck Cloitre / AFB

Lutter contre les dégradations de l'environnement

avec la séquence « éviter-réduire-compenser »

La séquence « éviter-réduire-compenser », dite ERC, vise à évaluer les impacts des projets d'aménagement ou d'infrastructure sur le milieu naturel, sur la base de l'état initial de l'aire concernée. Il s'agit ensuite de les ajuster dans un objectif clair : éviter toutes dégradations des milieux naturels, les réduire quand il est impossible de les éviter ou, en dernier recours, instaurer des mesures compensatoires.



Contrôle des mesures compensatoires sur le port de Rouen. Suivant la hauteur d'apparition de traces d'oxydation ou de réduction observées sur cette gouttière graduée, le sol peut être retenu comme sol de zones humides ou non.

La création de l'AFB facilite l'élargissement du champ d'application de la séquence ERC, par exemple sur le milieu marin lors d'aménagements portuaires. De même, la biodiversité ouvre de nouvelles perspectives sur les milieux terrestres, principalement à partir de synergies avec les acteurs de la faune et de la flore. La mise en œuvre de la séquence passe par deux types d'interventions : apporter en amont un appui technique aux services de l'État en charge de l'instruction des projets faisant l'objet d'une autorisation ou déclaration administrative ; assurer en aval le contrôle du respect des mesures correctrices et compensatoires par les maîtres d'ouvrage des arrêtés préfectoraux autorisant les projets. La direction du contrôle des usages pilote et coordonne la séquence ERC au sein de l'AFB. Un travail de structuration du réseau des référents ERC a été

conduit en 2017 en interne afin de permettre une montée en puissance : il s'agit d'émettre des avis techniques mais aussi de réaliser des contrôles sur le terrain pour vérifier la mise en œuvre effective des mesures. Des fiches d'aide à l'expertise ont été publiées par exemple sur les solutions d'évitement et un guide des bonnes pratiques en phase chantier (grandes infrastructures, zones d'activités...) a été réalisé à destination des aménageurs, en collaboration avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures compensatoires, l'AFB a contribué, en partenariat avec le Conseil général du développement durable (CGDD), à l'élaboration d'un outil de géolocalisation des mesures compensatoires : GéoMCE. Celui-ci permettra d'améliorer la traçabilité de la localisation des mesures compensatoires, d'éviter d'éventuelles superpositions et d'assurer un meilleur suivi et contrôle.

En chiffres

- ◆ **40** SITES DE MESURES COMPENSATOIRES SUR PLUS DE **300 HA**, DONT :
 - 120** MARES CRÉÉES
 - 34 HA** DE MESURES EN FAVEUR DES PAPILLONS PROTÉGÉS
 - 144 HA** DE MESURES EN FAVEUR DE L'AVIFAUNE PRAIRIALE
 - 10 KM** DE RIPISYLVE
- ◆ EFFACEMENT D'UN BARRAGE DE PLUS DE **10 MÈTRES** DE HAUT



Grand Est

Concilier aménagement du territoire et biodiversité : le cas de l'autoroute A304

Sur 31 km, l'autoroute A304 représente un double enjeu de transit international et de déplacement local dans le département des Ardennes. Néanmoins, l'ouvrage qui doit être ouvert à la circulation mi-2018 a un impact négatif sur 225 ha de zones humides et sur de nombreuses espèces protégées. Des ajustements du tracé initial et des aménagements avaient permis d'éviter ou de réduire les impacts sur les habitats naturels et la biodiversité, mais l'importance des impacts résiduels a justifié l'adoption de mesures compensatoires. La plupart des sites de compensation mutualisent des mesures portant à la fois sur les zones humides et les espèces protégées. D'autre part, ces mesures prennent aussi en compte les fonctions des zones humides : gestion des crues, rôle d'épuration, reproduction d'espèces... Au-delà de son rôle de vigilance réglementaire, de contrôle des travaux, d'appui pour élaborer une méthode de dimensionnement des mesures compensatoires et de validation de l'éligibilité des sites de compensation, les services de l'AFB se sont focalisés en 2017 sur le contrôle de la mise en œuvre des mesures compensatoires dont plus de 70 % ont, à ce stade, été effectivement mises en place par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, maître d'ouvrage de l'A304, fin 2017. L'essentiel de ces mesures est conforme aux prescriptions du dossier d'autorisation.



En novembre 2017, les inspecteurs de l'environnement du secteur Grand Est se sont rendus sur l'autoroute A304 pour une journée de contrôle.



© Michel Monsay

Philippe Dupont,
*directeur de la recherche, de l'expertise
 et du développement des compétences (DREC)*

APPORTER DES RÉPONSES AUX NOUVEAUX DÉFIS DE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

La reconquête de la biodiversité passe par une meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes et des pressions qu'ils subissent, associée au développement d'une ingénierie en appui aux acteurs de leur gestion, voire de leur restauration. Ce sont ces objectifs qui animent la direction recherche, expertise et développement des compétences.

Mobiliser la recherche pour élaborer des référentiels et des méthodes qui permettent aux acteurs de la biodiversité d'établir des diagnostics ou encore d'élaborer des plans de gestion du niveau local au niveau national, telle est la dynamique dans laquelle s'inscrit l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Pour cela, elle soutient des projets de recherche ou réalise certains travaux en régie via ses pôles de Recherche & Développement (R&D) sur des thématiques diversifiées (lire pages 41 et 42).

Avec la création de l'AFB, l'heure est au développement de transversalités. Ainsi, en 2017, une réflexion a été engagée pour une approche convergente des directives européennes relatives à l'eau, au milieu marin, aux habitats ainsi qu'à la faune et à la flore. La coordination de l'activité scientifique des parcs nationaux s'est aussi poursuivie en 2017, alors que des réflexions sont appelées à monter en puissance sur des problématiques essentielles comme, par exemple, « sols-agriculture-biodiversité » ou « changement climatique-biodiversité ».

En appui à cette mobilisation de la recherche, les liens se sont renforcés avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et le soutien, entre autres, des journées de prospective destinées à appuyer la politique de biodiversité, ou encore avec l'accompagnement des travaux de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Par ailleurs, **les trois pôles de R&D associant des équipes mixtes entre l'AFB et des unités de recherche permettent d'avancer sur des sujets à forts enjeux** : à Toulouse, le pôle éco-hydraulique sur la continuité écologique des cours d'eau avec l'institut de mécanique des fluides de Toulouse ; à Rennes, le pôle poissons migrateurs avec l'INRA ; à Aix-en-Provence, le pôle plan d'eau avec l'Irstea (lire page 41). Les partenariats dans le cadre de ces pôles évoluent et se renforcent au fil du temps.

Par ailleurs, **l'activité des centres de ressources (lire page 43) a été élargie à de nouveaux domaines initiés**

en 2017 : les espèces exotiques envahissantes en partenariat avec le Comité Français de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), les captages d'eau potable avec l'Inra et l'OIEau, le littoral et le milieu marin en lien avec les parcs marins, la séquence « éviter-réduire-compenser », etc. Les centres de ressources mis en place par les anciens établissements fusionnés (l'Aten et l'Onema) poursuivent leur chemin : Natura 2000, Trame verte et bleue, génie écologique, outre-mer, rivières et zones humides ; avec des moments forts de rencontres : végétal local, échange européen autour de la restauration de la continuité des rivières, sensibilisation dans les sites Natura 2000, etc.

Pour assurer au mieux le continuum de la connaissance « de la recherche jusqu'à l'opérationnel pour les professionnels », les équipes ont poursuivi leur mobilisation pour la réalisation de diverses publications techniques, vecteur de valorisation de la connaissance scientifique et technique (lire page 45).

La mise en place d'un programme de formation avant même la création de l'AFB a permis d'être opérationnel dès janvier 2017 avec une offre conséquente tant vis-à-vis du public interne que des gestionnaires d'espaces naturels, services de l'État, collectivités, associations, bureaux d'études, etc. Les besoins de renforcement des compétences et de professionnalisation se font sentir avec force à plusieurs échelles. Une gouvernance autour de la formation a ainsi été mise en place à trois niveaux : le pilotage stratégique de la formation interne, une plate-forme dédiée aux gestionnaires des espaces protégés et la coordination des organismes de formation intervenant dans le domaine de la biodiversité (lire page 40).

L'ensemble de ces activités s'appuie sur de nombreux partenariats avec les organismes de recherche, les gestionnaires d'espaces, les associations d'interface, les organismes de formation et l'année 2017 aura été particulièrement riche dans le développement de ces partenariats.

Enfin, **avec l'installation du Conseil scientifique de l'AFB, 2017 a permis d'aborder des sujets stratégiques émergents** comme l'agroécologie ou les liens économie-biodiversité, exemples de sujets sur lesquels le Conseil scientifique pourrait accompagner l'AFB dans la durée.

L'heure est au développement de transversalités.

L'ADN environnemental: une technique d'avenir pour l'étude de la biodiversité

En octobre 2017, l'AFB a réalisé un premier état des lieux de la technique de l'ADN environnemental (ADNe) en s'appuyant sur les expériences de terrain menées en France depuis 2013. Les études confirment la robustesse de la méthode et ouvrent des perspectives inédites pour l'étude et le suivi de la biodiversité en milieu aquatique.

Testée en premier lieu sur les amphibiens, cette méthode s'avère plus rapide et moins coûteuse que les méthodes d'échantillonnages classiques, elle est aussi plus efficace pour la détection des espèces rares. Son application s'étend depuis à d'autres groupes taxonomiques – poissons, bivalves d'eau douce, écrevisses, ou encore requins tropicaux et mammifères semi-aquatiques – mais avec des succès contrastés selon les espèces. La méthode est aussi testée à l'échelle interrégionale pour confirmer son efficacité en fonction des différentes espèces présentes sur les territoires (lire ci-contre). Un premier bilan a donné lieu à un séminaire rassemblant plus de 170 personnes (chercheurs, collectivités, bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels, associations). La journée a été l'occasion de mettre en lumière les possibilités d'utilisation de l'ADNe dans les outils de bio-indication. L'application de la méthode sur les diatomées, des groupes d'algues microscopiques rassemblant des milliers d'espèces, serait notamment une avancée considérable pour l'évaluation de l'état écologique.



Bourgogne-Franche-Comté

Un outil complémentaire pour l'acquisition de données environnementales

En Bourgogne-Franche-Comté, des études basées sur la technique de l'ADN environnemental ont permis de détecter la présence de l'apron du Rhône sur le Doubs franco-suisse. Cette espèce endémique en voie de disparition n'avait plus été observée sur ce tronçon depuis la fin des années 1980. Ces données vont permettre de poursuivre les efforts d'investigations par des prospections nocturnes afin de localiser et quantifier les effectifs. Des échantillonnages complémentaires d'ADNe seront également déployés en amont pour situer les limites de l'aire de répartition de l'espèce sur ce cours d'eau. La méthode a aussi servi à réactualiser des données anciennes pour vérifier la disparition de certaines espèces comme la Lote de rivière.

Mesurer les impacts du changement climatique à partir des températures des plans d'eau

Le suivi des températures des plans d'eau est une méthode précieuse pour observer les impacts liés au changement climatique. L'élévation des températures a un effet direct sur les écosystèmes lacustres, qui risquent à l'avenir d'être de plus en plus perturbés, nécessitant de nouvelles mesures d'adaptation par les gestionnaires.

Après cinq années de recherche, le projet développé par le pôle d'Aix-en-Provence entre dans une nouvelle phase de déploiement : les études menées ont permis de définir les techniques optimales de mesure *in situ* des températures. Le recours à la télédétection satellitaire par infrarouge thermique s'avère aussi être un outil complémentaire efficace. À partir des valeurs de la température en surface, une modélisation permet dorénavant de fournir une lecture complète de la colonne d'eau, pour ensuite corrélérer ou compléter les relevés pris sur le terrain. En 2017, le pôle de recherche a aussi réalisé un classement des lacs en fonction de leur nature. Car face au réchauffement climatique, les écosystèmes évoluent différemment selon la profondeur, l'exposition au vent ou la taille des lacs.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le lac glaciaire du Pavé à l'étude



Un phénomène récent fait l'objet d'un suivi particulier. Le lac glaciaire du Pavé, situé dans le Parc national des Écrins, s'est formé à la suite du retrait du glacier des Cavales. D'une profondeur de 53 mètres, il contient une forte charge en particules solides. Cette « farine glaciaire », couplée à des eaux froides, ne permet pas pour l'instant une colonisation réelle du milieu. Son étude dans le cadre du suivi des températures des plans d'eau est donc déterminante pour l'avenir.



Le lac glaciaire du Pavé, situé dans le Parc national des Écrins, fait l'objet d'une étude dans le cadre du suivi des températures des plans d'eau permettant d'observer les impacts liés au changement climatique.

© Yannick Pognart / AFB

De l'expertise collective à la gestion de terrain : le cas des impacts cumulés des retenues d'eau

Les retenues d'eau se multiplient depuis les années 1990. Une tendance qui risque de s'aggraver avec le changement climatique. Afin de mieux gérer ce phénomène, l'évaluation de l'impact induit par le cumul de ces aménagements sur le fonctionnement des bassins versants est indispensable.

Faute de méthode disponible, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a appuyé l'élaboration et la diffusion d'une démarche permettant à chaque acteur de procéder à l'évaluation des impacts cumulés dans les bassins, qu'il soit gestionnaire de bassin, Agence de l'eau, service de l'État, bureau d'études ou représentant du monde agricole. L'AFB a alors lancé un projet en trois phases permettant de coupler au mieux les connaissances scientifiques les plus récentes, les contraintes opérationnelles des acteurs et la diversité des situations. La première phase, l'expertise scientifique collective, pilotée par l'Irstea, a permis de constituer le corpus des connaissances validées sur les impacts et les manières de les cumuler. Cette synthèse a ensuite permis à l'AFB de co-construire, avec l'ensemble des acteurs intéressés, une démarche d'évaluation et une boîte à outils répondant aux différentes attentes. Cette co-construction a été organisée au cours de l'année 2017, autour de cinq séminaires de travail nationaux et régionaux, donnant l'occasion à plus de 150 personnes de s'exprimer. La troisième étape a été lancée en 2018. Il s'agit, par la mise en place d'un appel à projet, de faire tester en conditions réelles, par des gestionnaires de bassin, les résultats obtenus à l'étape précédente afin de les consolider.



Une retenue d'irrigation près de Bressuire dans les Deux-Sèvres (79).

D'autres exemples de transfert de la connaissance vers les services de l'État et les acteurs de terrain sont conduits par l'AFB. C'est notamment le cas de l'expertise menée sur l'eutrophisation dont les conclusions ont été exposées lors d'un colloque en juillet 2017. L'analyse des résultats actuellement en cours devrait permettre d'améliorer la gestion du phénomène, au-delà de la simple détermination de seuils de nitrates.

Programme Remmoa: recenser les mammifères marins et autre mégafaune pélagique par observation aérienne

Après la 1^{re} phase du programme, de 2008 à 2015, sur les zones ultramarines tropicales françaises, une 2nde phase a été ouverte en 2017. L'objectif est de revenir sur les secteurs observés pour suivre les évolutions et ainsi adapter les stratégies de conservation et de gestion de la grande faune marine : cétacés, raies, tortues marines, requins, oiseaux...

Les campagnes d'observation aérienne ont commencé par les Antilles et la Guyane. La mission antillaise a été fortement perturbée par les cyclones, mais l'ensemble des vols a pu être accompli. Les premiers résultats ont révélé la présence de baleines à bosse au large de la Guyane alors qu'elles étaient absentes des relevés en 2008, ainsi que l'omniprésence de cétacés grands plongeurs au large des Antilles : cachalots, kogias et baleines à bec. Les résultats définitifs seront présentés aux Antilles en juin 2018. L'Agence française pour la biodiversité assure le pilotage du programme en coopération avec des observateurs locaux et l'Observatoire Pelagis qui porte la responsabilité scientifique et technique, dont les campagnes de terrain et le traitement des données. Ce pilotage intègre le financement du programme, la mobilisation des moyens et leur coordination. Cette campagne doit être suivie d'une phase de valorisation, l'enjeu étant leur utilisation tant sur l'écologie de certaines espèces que sur les interactions homme-espèces, notamment pour ce qui concerne les macrodéchets. Des interventions pédagogiques ont aussi permis de sensibiliser environ 800 élèves en 2017.

En chiffres

- ◆ SURFACE OBSERVÉE DU PROGRAMME :
4 MILLIONS DE KM²
- ◆ PLUS DE **60 000** OBSERVATIONS BANCARISÉES
- ◆ MISSIONS GUYANAISES ET ANTILLAISES 2017 : **300 000 KM²**
- ◆ OBSERVATIONS RESPECTIVES :
121 ET 87 CÉTACÉS ;
186 ET 130 AUTRES ESPÈCES

Mobiliser autour des centres de ressources

Avec un déploiement sur huit thématiques différentes mais complémentaires, le département centre de ressources accompagne techniquement les professionnels de la biodiversité dans différents domaines d'activité.

À l'interface entre science et gestion, un centre de ressources permet de développer les compétences et d'accompagner techniquement les acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif. Il s'organise autour de trois piliers : animation de réseaux d'acteurs, accompagnement technique et production/mise à disposition de ressources. Les acteurs ciblés sont les professionnels et gestionnaires de la biodiversité : services de l'État, établissements publics, collectivités, associations, bureaux d'études, entreprises, scientifiques... Les services de l'AFB sont aussi concernés.

En outre, le centre de ressources Natura 2000 bénéficie d'une gouvernance élargie et capitalise sur l'ensemble des productions via un nouveau site internet, conçu comme une véritable boîte à outils en ligne. Son offre de formation a aussi rencontré un fort succès de participation, confirmant la bonne identification des besoins des acteurs.

La fusion a permis de donner une nouvelle impulsion à la mise à disposition des ressources.

Une nouvelle impulsion

En 2017, l'AFB comptait huit centres de ressources provenant des réseaux des organismes fusionnés. La fusion au sein de l'AFB a en effet permis de donner une nouvelle impulsion à l'animation des réseaux d'acteurs et à la mise à disposition des ressources. Le nouveau centre de ressources Aires d'alimentation de captages a notamment été créé pour contribuer à améliorer l'efficacité des démarches locales de gestion pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Ce centre s'appuie sur une gouvernance partenariale, avec la participation de l'Inra et l'appui technique de l'OIEau.

Journée d'échanges avec le Centre européen de restauration des rivières

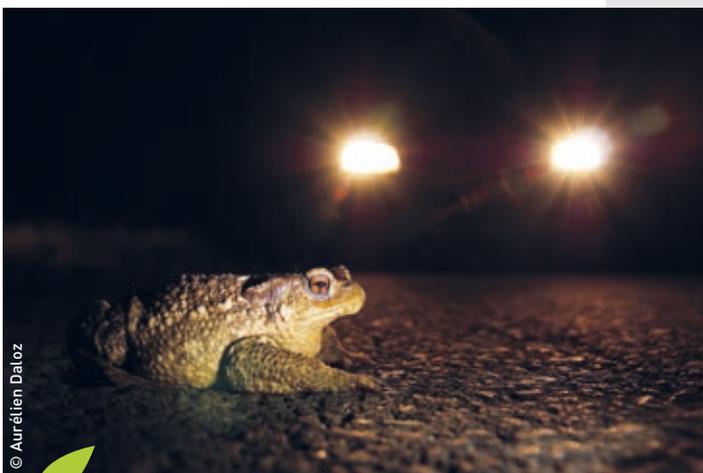
Enfin, le centre de ressources dédié aux cours d'eau a accueilli, pour la première fois en France, le Centre européen de restauration des rivières. Cette journée d'échanges s'est conclue par une visite de terrain pour présenter des exemples aboutis de restauration de la continuité des rivières. Deux films ont été produits par l'AFB pour sensibiliser aux bénéfices de la restauration des cours d'eau.



Visite de terrain avec une délégation du Centre européen de restauration des rivières pour présenter des exemples aboutis de continuité écologique de rivières en France et plus particulièrement en Île-de-France.

En chiffres

- ◆ **8** CENTRES DE RESSOURCES : TRAME VERTE ET BLEUE, NATURA 2000, GÉNIE ÉCOLOGIQUE, COURS D'EAU, ZONES HUMIDES, OUTRE-MER / TE ME UM, MILIEUX MARINS ET LITTORAUX, AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES
- ◆ **10** AGENTS
- ◆ **46** SESSIONS DE FORMATION
- ◆ PLUS DE **350** FICHES « RETOURS D'EXPÉRIENCES »



© Aurélien Daloz

À travers son centre de ressources Trame verte et bleue, l'AFB propose des outils pour concilier biodiversité et aménagement du territoire.

De nouveaux outils au service de la Trame verte et bleue

Pour le centre de ressources Trame verte et bleue (TVB), l'année 2017 a été marquée par la publication d'un cahier technique sur les outils de mise en œuvre. Fruit d'un travail collaboratif, ce guide de 70 pages présente un panorama des outils mobilisables en faveur de la TVB. Il s'adresse en particulier aux acteurs de cette politique publique qui peuvent y trouver des références juridiques et des exemples de dynamiques partenariales transposables dans leur territoire. En parallèle, un « kit TVB » a aussi vu le jour. À destination des agents de l'AFB, son objectif est d'aider à mieux s'approprier la politique. Le centre de ressources a également accompagné la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), pour le lancement du premier séminaire « Espace de biodiv' ».

Professionnalisation et formation des acteurs de la biodiversité

La formation des professionnels est l'une des missions de l'Agence française pour la biodiversité. Les formations visent en priorité les acteurs mettant en œuvre les politiques publiques en faveur de la biodiversité, avec pour objectifs de développer les compétences nécessaires à l'exercice et à l'évolution des métiers. Que ce soit sur les pratiques ou encore les outils, il s'agit de maintenir le niveau de compétences des agents et valoriser leurs métiers.



Participants au stage « Le génie écologique pour gérer et restaurer les milieux ouverts » organisé par l'AFB.

des organismes spécialisés. Cette politique et son déploiement sont assurés par la Direction recherche expertise et développement des compétences et le département des ressources humaines.

Faciliter l'évolution professionnelle grâce à une formation qualifiante

La troisième promotion de la formation « pilotage de dispositifs participatifs » a fait sa rentrée en septembre 2017. Cette formation qualifiante de 490 heures est co-construite par l'AFB et l'Ifrée pour mieux accompagner le dialogue sur les territoires, notamment la consultation et la concertation. L'ambition en 2018, à l'issue de la troisième promotion, est de faire passer cette formation de « qualifiante » à « certifiante », avec effet rétroactif.

Anticiper les atteintes à l'environnement

Afin de promouvoir les bonnes pratiques et de concilier les activités humaines et le respect de l'environnement, l'AFB organise des sessions de formation à destination des services de l'État, des entreprises, des collectivités et des bureaux d'études. En 2017, l'AFB a ainsi organisé une session « Se former aux bonnes pratiques sur les chantiers » et une autre « Maîtriser les mesures de compensation », autant d'enjeux clés pour réduire les impacts sur l'environnement.

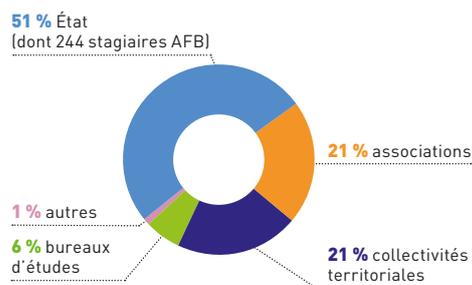
Soutenir des formations extérieures

L'AFB apporte son soutien aux formations prévues dans différents dispositifs. C'est ainsi que pour la deuxième année, l'Association des maires de France et les Agences de l'eau (en partenariat avec l'AFB, Plantes et cités et la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau) organisent une session sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour les élus locaux.

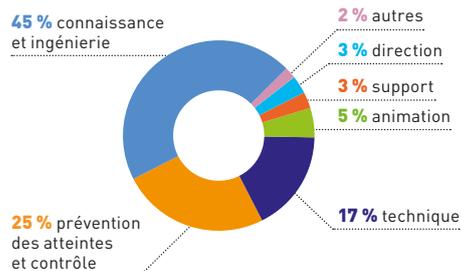
Un nouveau portail de ressources sur les métiers de la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité a mis en ligne, en avril 2017, un portail de ressources sur les métiers de la biodiversité. Fruit d'un travail entamé il y a plus d'un an avec l'ex Aten (Atelier technique des espaces naturels), il est le résultat d'une refonte des référentiels métiers des gestionnaires d'espaces naturels (réalisés entre 2000 et 2016) et du répertoire national des métiers de la biodiversité (mis en ligne en 2012). Cette structuration de la filière était une priorité du plan de mobilisation nationale en faveur des métiers et des emplois de l'économie verte. Le portail recense aussi les formations permettant d'accéder à ces métiers et des analyses prospectives par secteur d'activité.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR STATUT EMPLOYEUR (2017)



RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR TYPE DE MÉTIERS (2017)



En savoir plus : www.metiers-biodiversite.fr

La gouvernance de la formation repose sur trois piliers : le Comité d'orientation de la formation (Cofor), le groupe des partenaires et la plateforme « organismes de formation biodiversité ». Instance interne à l'AFB, le Cofor a été créé en mai 2017 pour orienter et piloter l'offre de formation. Le groupe des partenaires correspond aux organismes responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité : fédération des réserves naturelles, fédération des conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire du littoral, parcs nationaux... Conventionnés avec l'AFB, ils ont accès à l'offre de formation. La plateforme « organismes de formation biodiversité » joue un rôle d'animation, d'échange et de mutualisation avec

En chiffres

- PLUS DE **70** RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES INTERNES ET **300** FORMATEURS EXTERNES
- 134** SESSIONS RÉALISÉES EN 2017 POUR **1 468** STAGIAIRES
- 225** SESSIONS PROGRAMMÉES EN 2018

Valoriser la documentation technique et professionnelle

En 2017, l'Agence française pour la biodiversité s'est mobilisée pour regrouper l'ensemble des ressources techniques pour les professionnels. Deux groupes transversaux ont été créés : l'un sur le web ; l'autre pour élaborer la politique éditoriale des collections d'ouvrages. Ces travaux vont se poursuivre en 2018.

Le portail partenarial « Documents sur l'eau et la biodiversité »

Le portail « Les documents techniques sur l'eau » a intégré la biodiversité pour devenir « Documents sur l'eau et la biodiversité ». Géré par l'Office international de l'eau (OIEau) avec l'accompagnement technique et financier de l'AFB, il donne accès à l'ensemble des ressources documentaires en français sur l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Sont librement accessibles à tous : des rapports d'études et de recherche, des notes et synthèses techniques, des retours d'expériences, des actes de congrès ou séminaires, des thèses, etc. Les recherches s'effectuent en mode textuel ou cartographique. Des fonctionnalités – mémorisation des critères de recherche, alertes sur messagerie, espace de stockage personnel... – permettent de personnaliser les services. Fin 2017, le portail comptait 88 000 notices documentaires et 35 000 documents, le tout étant alimenté en permanence par 24 organismes contributeurs.

Des ressources en ligne organisées autour de thématiques clés

L'élaboration d'un espace web technique provisoire a commencé, pour se poursuivre en 2018. L'objectif est de faciliter l'accès des professionnels à l'ensemble des ressources existantes. Cet espace les réorientera vers les différentes ressources actuelles : données, documentation, vidéos, centres de ressources, pôles R&D, thématiques. Sur ce dernier point, en 2017, l'Agence française pour la biodiversité s'est impliquée dans la diffusion des informations destinées à faciliter la mise en

place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, en France métropolitaine et en outre-mer : travaux de recherche, guides méthodologiques, référentiels, bases de données, cadre réglementaire, etc. Les principaux résultats des travaux accompagnés par l'Agence, ainsi qu'un grand nombre de ressources externes sont ainsi accessibles via les pages « ressources en eau » du site « eau et milieux aquatiques » de l'AFB.

Des ouvrages de référence

L'Agence française pour la biodiversité édite des publications pour les professionnels. Parmi les ouvrages de référence, la collection « Comprendre pour agir » est dédiée aux résultats des travaux de recherche et d'expertise. En 2017, elle s'est enrichie d'un nouveau titre : *Du dommage écologique au préjudice écologique*. S'adressant aux acteurs publics et privés impliqués ou impactés par la mise en œuvre de la réglementation, cet ouvrage dresse un état des lieux scientifique,

juridique et opérationnel positif des avancées, mais aussi du chemin qu'il reste à parcourir pour la prise en compte des dommages écologiques. Dans la collection « Guides et protocoles », l'ouvrage *Interactions nappes/rivières* met à la disposition des acteurs de l'eau des connaissances et des méthodes de caractérisation des échanges nappe/rivière. Il propose une démarche pour décrire les sites d'étude, choisir les méthodes et les outils les plus appropriés pour évaluer les échanges entre les rivières et les aquifères superficiels et les mettre en œuvre. Il sera enrichi et mis à jour au fil du temps.



L'ouvrage *Du dommage écologique au préjudice écologique* dresse un état des lieux scientifique, juridique et opérationnel positif des avancées mais aussi du chemin qu'il reste à parcourir dans la prise en compte des dommages écologiques.

En savoir plus :
www.documentation.eauetbiodiversite.fr

UNE ACTION COMMUNICATION STRUCTURÉE AUTOUR DE TROIS AXES



© Michel Monsay

Bénédicte Dussert,
directrice de la communication et de la mobilisation citoyenne (DICOMOB)

En 2017, les enjeux de communication ont été à la hauteur de ce qu'implique la création d'un nouvel établissement dédié à la reconquête de la biodiversité, au cœur d'un vaste réseau d'acteurs et de partenaires. Trois grands axes ont structuré l'action : bâtir une culture commune, faire connaître l'Agence française pour la biodiversité et créer les conditions d'une appropriation des enjeux par les citoyens.

Construire l'Agence pour la biodiversité à partir d'établissements qui avaient leur propre culture n'était pas anodin. **La communication interne** (lire page 17) a donc été un vecteur essentiel dans une dynamique d'acculturation collective. Ensuite, un travail de positionnement de l'Agence a pu être lancé en tenant compte de l'articulation de l'AFB comme cœur de réseau. L'enjeu est de bâtir une culture commune partagée par l'ensemble des acteurs de la biodiversité, qu'ils soient internes ou externes.

Tous les outils étaient à créer, d'abord pour que les agents de l'AFB puissent communiquer, mais aussi pour présenter les missions de l'établissement. Une palette complète de médias a donc vu le jour (lire page 47) : brochure institutionnelle, site www.afbiodiversite.fr, présentations, exposition sur les grilles du Sénat, exposition itinérante en outre-mer, etc. **Faire connaître les activités fondamentales de l'Agence conditionne l'efficacité des actions sur le terrain et leur acceptation par la société.** Ce constat a conduit à mener une campagne de communication sur la police de l'environnement, intégrant la réalisation d'un film et des opérations presse en région. Un autre film a été conçu sur la restauration des cours d'eau à partir de témoignages d'élus.

La présence marquée de l'AFB sur de multiples événements a permis d'avancer dans une meilleure perception du rôle de l'AFB dans la reconquête de la biodiversité, par l'ensemble des réseaux d'acteurs. Les Assises nationales de la biodiversité, parrainées en 2017 par l'AFB, ont été un temps fort à Ajaccio avec 700 participants.

C'est aussi au réseau des « professionnels de la nature » qu'il convient de s'adresser. Différents médias ont été consolidés dans cette optique : journal *Aires marines* à l'attention des professionnels de la mer, revue *Espaces naturels* qui s'adresse aux acteurs et aux relais des gestionnaires des espaces naturels et des paysages, etc.

Parce que la reconquête de la biodiversité ne peut se faire sans la mobilisation des citoyens, l'AFB a entamé un vaste chantier d'appropriation des enjeux : il s'agit d'expliquer les phénomènes pour susciter l'adhésion et faire agir (lire page 48). Le cas de la réduction de l'utilisation des pesticides est emblématique : une campagne de sensibilisation a été menée dans 67 titres de la presse régionale sur le programme Écophyto, parallèlement à l'élaboration d'un guide des solutions. Un important travail de vulgarisation est conduit sur les thématiques liées à la biodiversité au travers de publications didactiques.

En parallèle, **il appartient à l'AFB de piloter ou soutenir des initiatives de sensibilisation et d'éducation.** Le développement des aires marines éducatives - passées de 8 à 55 en 2017 - s'inscrit dans cette perspective en confiant la gestion de petites zones marines à une école, de même que l'implication de l'Agence dans des projets de sciences participatives et l'organisation d'ateliers de co-construction de son rôle et de ses missions. L'année

2017 a consacré l'émergence d'une implication citoyenne sur des thématiques clés, y compris les missions de l'AFB (lire page 49). C'est un véritable tournant qui s'opère.

Ces actions devront être confortées en 2018. Il s'agit en particulier de « passer à la vitesse supérieure » dans la prise en compte de la biodiversité par la société civile et d'assurer la valorisation des initiatives conduites dans les territoires. Dans les deux cas, les enjeux de communication sont au plus près de l'action.

**L'année 2017 a consacré l'émergence
d'une implication citoyenne
sur des thématiques clés.**

Une nouvelle identité visuelle

Le lancement de l'Agence française pour la biodiversité ne pouvait se faire sans l'élaboration d'un ensemble de prérequis pour communiquer en interne, comme en externe. Il a donc fallu définir une charte graphique qui véhicule l'identité de l'Agence de façon cohérente ainsi que les premiers éléments de langage communs. Teintés de vert et d'un soupçon de bleu, les codes visuels jouent avant tout la sobriété. La première étape a consisté à fournir rapidement aux agents de l'AFB les outils leur permettant de conduire leurs missions : modèles de bureautique, cartes de visite, papier à en-tête, modèles de présentation, etc.

Ensuite, l'attention a été portée sur l'élaboration d'un ensemble de supports de référence pour présenter l'AFB : brochure institutionnelle, diaporama sur les missions de l'AFB, site internet, panneaux d'exposition, etc. Sur le fond, des réflexions ont été conduites pour aboutir à un positionnement de l'Agence française pour la biodiversité, en lien avec les acteurs et partenaires, comme véritable cœur de réseau. Ces outils, déjà partagés lors d'événements organisés ou soutenus par l'AFB en 2017, sont appelés à être progressivement enrichis.



Une identité visuelle et un ensemble de supports de présentation de l'AFB et de ses actions ont été élaborés au cours de cette première année.

Une communication digitale qui parle à tous

Il convenait de mettre en place, dès le démarrage de l'AFB, les principales composantes d'une communication digitale, souple et vivante, à destination de l'interne et de l'externe. L'Agence a pris résolument le virage d'une communication visuelle accordant une large place aux vidéos et aux brèves : pas moins de 445 vidéos et plus de 220 actualités ont été mises en ligne...

Les chiffres de connexion à l'intranet démontrent l'ampleur des besoins d'information des agents avec 9 200 visites par mois pour une durée moyenne de 5 minutes et

Des publications pour les professionnels de la nature

Comment créer du lien et informer une communauté de professionnels qui ont tous en commun un intérêt fort pour la biodiversité ? C'est l'objectif de la revue *Espaces naturels*. Ce trimestriel de 56 pages est tiré à 3000 exemplaires et diffusé auprès de 2000 abonnés : acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages, de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturel.



La revue *Espaces naturels* est un trimestriel à destination des gestionnaires d'espaces naturels.

La revue délivre des actualités et brèves, des portraits, des informations sur les publications, des dossiers sur tout ce qui peut intéresser cette communauté : métiers, recherche, gestion, aménagement, droit, etc. L'animation du comité éditorial est à l'image des lecteurs ciblés, regroupant des experts AFB ainsi que des partenaires extérieurs. Les thématiques couvertes en 2017 ont joué la carte de la diversité : « Intégrer les usages, une aventure territoriale », « Inspirer, s'inspirer », « Ouvrons nos carnets », « Rien ne se perd, tout se transforme ».

D'autres supports sont réalisés dans une optique de valorisation des connaissances à destination des professionnels de la nature, en complément des publications techniques élaborées par la Direction recherche, expertise et développement des compétences. C'est le cas des *Cahiers techniques* devenus de véritables outils de référence, à l'instar du *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels* remis à jour en 2017.

Pour retrouver nos publications en ligne :

- www.afbiodiversite.fr/fr/documentation
- www.espaces-naturels.info

Mobiliser sur l'environnement

Comment sensibiliser et impliquer le grand public en faveur de la biodiversité ? C'est la question qui anime plusieurs initiatives innovantes lancées ou soutenues par l'Agence française pour la biodiversité, notamment en faisant appel aux sciences participatives.

L'AFB apporte un soutien technique et financier à des projets nationaux de sciences participatives : « 65 millions d'observateurs » initié par le Muséum national d'Histoire naturelle en partenariat avec le Collectif national des sciences participatives sur la biodiversité ; ou encore le programme « Vigie-nature école » qui met à la disposition des enseignants des protocoles d'observation naturalistes pour permettre aux élèves de découvrir une biodiversité dite commune et d'alimenter des bases de données utilisables par les chercheurs. L'Agence a également lancé en 2017 la phase expérimentale du dispositif *En quête d'eau* dans trois régions pilotes : Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Ce programme de sciences participatives permet à toute personne volontaire, professionnel de la rivière ou citoyen, de partager ses observations sur l'écoulement des cours d'eau en métropole. À partir des données



Tsiono est un programme de sciences participatives animé par l'équipe du parc naturel marin de Mayotte. Il invite les usagers de la mer à faire part de leurs observations via la plateforme web dédiée.

recueillies en nombre, c'est l'amélioration des connaissances de la biodiversité des rivières et de la gestion de la ressource « eau » qui est visée. D'autres programmes de sciences participatives existent depuis quelques années, y compris en outre-mer comme, par exemple, dans le Parc naturel marin de Mayotte, au sein duquel l'équipe locale anime le réseau Tsiono qui invite les usagers de la mer à faire part de leurs observations via la plateforme web : www.tsiono.fr.

48



Centre-Val de Loire

Territoire pilote pour *En quête d'eau*

La direction régionale Centre-Val de Loire s'est impliquée dès l'amont du projet *En quête d'eau* (lire ci-dessus). Plusieurs raisons à cela : l'importance des pressions qui s'exercent sur la ressource en eau dans la région, avec des problématiques d'étiages et d'assecs des cours d'eau en tête de bassin ; l'expertise acquise depuis plusieurs années, historiquement avec la mise en œuvre du Réseau départemental d'observations des écoulements (RDOE) puis sur l'Observatoire national des étiages (Onde). En tant que pilote sur *En quête d'eau*, la délégation est intervenue selon un mode participatif en contribuant à l'élaboration du projet au niveau national (modalités de suivi, protocole...), puis en testant les outils sur le terrain pendant la phase de test en 2017, afin de l'améliorer. L'un des enjeux majeurs a été de commencer la mobilisation des premiers acteurs concernés (techniciens de rivière, gestionnaires de SAGE, fédérations de pêche...) en explicitant les modalités de ce projet basé sur les sciences participatives. Pour assurer une montée en puissance de la mobilisation citoyenne autour de l'observation des rivières, il convient en effet d'organiser des relais locaux, de réfléchir aux facteurs de motivation des citoyens et de définir comment valoriser les données au profit d'une meilleure gestion de la ressource et d'une évolution des comportements.

Littoral et outre-mer

Développer les aires marines éducatives

Une aire marine éducative (AME) est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire, selon des principes définis par une charte. Né en 2012, aux Marquises, de l'imagination des enfants d'une école primaire, le concept s'est avéré être un formidable outil pédagogique. L'Agence française pour la biodiversité coordonne son déploiement en métropole et en outre-mer. Le dispositif est suivi par un comité de pilotage qui réunit les ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Éducation nationale et des outre-mer. Il bénéficie de l'appui d'Ilfrecor (Initiative française pour les récifs coralliens) sur les territoires ultramarins. Chaque école construit son projet en accord avec la commune et avec l'accompagnement d'un acteur spécialiste des milieux naturels marins (gestionnaire d'espaces naturels, association, service d'une collectivité territoriale...). Durant l'année scolaire 2016-2017, une expérimentation nationale a été conduite dans huit écoles, quatre en France métropolitaine (y compris la Corse) et quatre en outre-mer. À la rentrée scolaire 2017, 47 nouvelles écoles se sont engagées dans cette démarche structurée en trois axes : « connaître la mer » ; « vivre la mer » ; « transmettre la mer ». En cohérence avec les programmes scolaires, les élèves, qui décident de leur programme d'activités déployées sur leur AME, agissent et dialoguent avec les professionnels et les usagers de la mer. Ils acquièrent ainsi une culture, des savoirs et des savoir-faire d'écologues, de citoyens et d'acteurs de la mer. Un label « Aire marine éducative » est décerné à la fin de l'année scolaire pour valider la qualité du projet. D'autres États étant intéressés par ce dispositif, l'AFB a engagé une réflexion pour imaginer une déclinaison à l'international, de même qu'elle travaille à son adaptation aux milieux terrestres.

Co-construire avec les citoyens

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) souhaite être à l'écoute des citoyens et initier une relation particulière avec eux. Entre novembre 2017 et février 2018, elle a conçu et mis en œuvre, en partenariat avec la direction interministérielle à la transformation publique, un dispositif expérimental pour imaginer comment impliquer les citoyens dans la préservation de la biodiversité et dans la vie de l'Agence : les ateliers de co-construction.

C'est la première fois qu'un établissement public d'envergure nationale, qui plus est en phase de création, initie une telle démarche. Les ateliers se sont déroulés en trois temps : un forum en ligne animé pendant sept



Un panel de citoyens a été interrogé par l'AFB sur ses attentes vis-à-vis des missions et de son implication dans la vie de l'Agence.

jours, un temps de retour sur le forum et de formation sur la biodiversité et « l'écosystème AFB » et quatre ateliers territorialisés de co-construction à Paris, Tours, Besançon et Marseille. Une cinquantaine de citoyens et une dizaine d'agents de l'AFB ont ainsi pu donner leur avis sur la meilleure manière d'associer les citoyens aux missions et au fonctionnement de l'AFB. Plus d'une centaine de propositions ont été faites, elles alimenteront les réflexions visant à la production du projet d'établissement. Elles seront instruites en 2018, afin de déterminer celles qui pourraient être expérimentées grande nature. Certaines propositions se sont déjà fait remarquer comme la mise en place d'un Comité d'orientation citoyen qui serait une instance de gouvernance de l'AFB, des ZAR (zones à restaurer par des citoyens), des « citoyens résidents » dans les agences régionales de la biodiversité qui se prononceraient sur des projets locaux de biodiversité...

Mon projet pour la planète

Anoncé à l'occasion du lancement du plan climat en juillet 2017 et lancé en novembre 2017, l'appel à initiatives « Mon projet pour la planète » a pour but de soutenir le développement d'actions concrètes, innovantes et exemplaires pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie quotidien.

L'opération « Mon projet pour la planète » associe le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence française pour la biodiversité et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Cet appel à initiative invite les citoyens à proposer des projets dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité. Le dispositif a été doté d'un budget de 3 millions d'euros (dont 1 million d'euros octroyés par l'AFB). Les projets attendus doivent être concrets, innovants, ancrés dans leur territoire et favoriser l'interaction et la mobilisation des citoyens en faveur de la planète. L'idée est aussi d'identifier des propositions susceptibles d'avoir un effet d'entraînement et de servir de retour d'expériences pour être ensuite diffusés à l'échelle nationale. Les porteurs de projets avaient jusqu'au 28 février 2018 pour déposer leurs dossiers sur la plateforme (monprojetpourlaplanete.gouv.fr) spécialement créée à cet effet. L'opération a bénéficié d'une campagne de communication digitale en deux temps (appel à projet puis appel au vote) visant principalement les étudiants et les entrepreneurs. Le succès a été au rendez-vous : près de 1 200 projets dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire et de la biodiversité ont été déposés à travers toute la France, en métropole comme en outre-mer.

Ecophyto : sensibiliser et accompagner les collectivités territoriales vers le zéro pesticide

Afin de soutenir le programme « Écophyto 2 » qui vise à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides chimiques en France, l'Agence française pour la biodiversité a mis en place la campagne de communication nationale « Zéro pesticide ». Outre des encarts publicitaires dans la presse quotidienne régionale fin février, cette campagne s'est singularisée par la publication d'un *Guide des solutions* destiné aux collectivités locales et aux structures publiques. Ces dernières sont en effet particulièrement concernées puisque depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi leur interdit d'utiliser des pesticides chimiques sur les espaces publics. En plus d'un point sur la réglementation, ce guide apporte des réponses concrètes pour la mise en œuvre d'une gestion des espaces verts sans pesticide et présente de nombreuses initiatives réussies.



À l'occasion de la 13^e semaine pour les alternatives aux pesticides, en mars 2017, 206 collectivités se sont vues remettre le label « Terre Saine » par le ministère chargé de l'Écologie et l'AFB.





LES FONCTIONS SUPPORT

51

LES RESSOURCES HUMAINES ET LA POLITIQUE SOCIALE	P. 53
LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	P. 55
LA MISSION PERFORMANCE	P. 57
LES SYSTÈMES D'INFORMATION	P. 58



© Michel Monsay

Sophie Gravelier,
secrétaire générale

LES FONCTIONS SUPPORT, UN ENJEU FONDAMENTAL

Créer un établissement à partir de la fusion de plusieurs organismes existants, comme ce fut le cas pour l'Agence française pour la biodiversité, peut s'avérer complexe et délicat. Il s'agit, avant tout, de faire converger des organisations et des modes de travail différents.

La mise en place des fonctions support que sont les départements Finances, Achat et logistique, Ressources humaines, Systèmes d'information et les missions Accompagnement au changement et Pilotage par la performance, réparties sur plusieurs sites, est vitale. **Pour exister et fonctionner, l'Agence devait avant tout être créée administrativement et juridiquement**, afin ensuite de pouvoir assurer, dès le 1^{er} janvier 2017, la gestion des finances (lire page 55) et des ressources humaines (lire pages 53 et 54). La mise en œuvre opérationnelle de la paye était, par exemple, essentielle dès le premier mois. Il y avait donc obligation de réussir à la fois à fusionner les fonctions support des établissements préexistants et à en créer de nouvelles pour s'adapter aux enjeux d'une nouvelle agence. La complexité de cette installation était connue. Un travail de préfiguration, tant entre les établissements « préfigurateurs » qu'avec le ministère en charge de l'écologie, avec des négociations parfois ardues, a été conduit en 2016 afin d'être le plus prêts possible au 1^{er} janvier 2017.

Le bilan 2017 de l'établissement pour ces fonctions support est globalement très positif, grâce notamment aux efforts déployés par les quelque 125 agents du secrétariat général (Brest, Montpellier et Vincennes). Nouveaux paramétrages, voire changement complet d'outils d'aide à la décision et de systèmes d'informations communs, développement de procédures multi-sites, mise en place d'un réseau et d'outils communs informatiques,

élaboration de nouvelles doctrines dans le domaine juridique pour traiter des situations inédites, etc. ont ainsi été entrepris. La situation étant beaucoup plus complexe qu'au sein de chacun des anciens établissements, les agents ont dû également monter en compétence sur certains aspects. Ainsi, un travail considérable a été mené : réussir à opérer 2300 payes (y compris celles des parcs nationaux) dès le premier mois d'existence, recruter près de 200 agents en moins d'un an, mettre en place de nouveaux statuts, un règlement du temps de travail, exécuter un budget de plus de 210 millions à plus de 95 %... dans un contexte de réforme de la gestion budgétaire et comptable publique ont représenté de véritables défis.

La mission Pilotage par la performance (lire page 56) a pour objectif l'évaluation et l'amélioration des résultats, des procédures et outils existants et développés.

Dans ce cadre, l'outil Cap sur 2018 a aidé au recensement des difficultés pour améliorer et fluidifier le fonctionnement tout au long de l'année. Ce suivi rapproché des processus support continue d'ailleurs en 2018 car il est nécessaire d'aller plus loin dans l'efficacité

et la fluidité. Un baromètre, fondé sur des vagues de questionnaires, a aussi été mis en place dès 2016 et ses résultats ont permis de piloter les orientations à mettre en œuvre par la mission d'accompagnement au changement et la direction des ressources humaines en particulier, pour forger une culture commune, aider les personnels à se sentir acteurs et répondre aux besoins qu'ils pouvaient exprimer directement.

2017 fut une année de challenges, pour lesquels tous les services du Secrétariat général ont uni leurs efforts avec détermination, ils poursuivront en 2018 avec pour maître mot l'amélioration continue.

Il y avait obligation de réussir à la fois à fusionner les fonctions support des établissements préexistants et à en créer de nouvelles.

2017, année de **construction pour les ressources humaines**

Consolidation de la nouvelle organisation, continuité du recrutement, mise au point d'un nouveau système d'information commun des ressources humaines, harmonisation de l'action sociale ou encore mise en œuvre de réformes statutaires sont quelques exemples des nombreuses missions menées par le département des Ressources humaines en 2017.



Le département Ressources humaines a été opérationnel dès le 1^{er} janvier 2017. Une harmonisation des pratiques et la création d'une culture commune font partie des nombreuses missions qu'a dû mener son équipe au cours de cette première année d'existence.

Même si son organisation interne totalement bouleversée devait encore être finalisée, le département des Ressources humaines a dû assurer pleinement, dans son domaine, le fonctionnement de l'établissement et ce, dès le 1^{er} janvier 2017. Le bon fonctionnement du système de paie a été un marqueur important pour les équipes, même si des consolidations et améliorations sont encore

Le bon fonctionnement du système de paie a été un marqueur important.

attendues. Le processus de recrutement ne devait par ailleurs pas être interrompu, et des nouvelles modalités AFB ont été opérationnelles immédiatement, offrant la possibilité d'opérer des recrutements dès début janvier. Malgré le transfert sur un nouveau portail internet dédié, les offres de formation devaient également être immédiatement disponibles, et ce fut le cas.

Enjeu multi-site et harmonisation des pratiques

Pour le département Ressources humaines, le 1^{er} janvier correspondait également au passage en mode totalement dématérialisé, notamment en raison du caractère multi-sites. En effet, l'équipe nouvellement constituée est composée de 33 agents permanents et d'une dizaine en emplois temporaires, répartis sur quatre sites. Il a donc fallu mettre en place de nouvelles règles, procédures et outils communs, diffusés sur l'intranet et à travers des supports de communication internes. Ce nouveau cadre de travail a dû s'adapter aux deux autorités de contrôle de la nouvelle Agence : le contrôleur budgétaire et l'agent comptable. La mise en commun des pratiques entre les quatre établissements intégrés a nécessité un temps conséquent et de très nombreux ajustements des situations antérieures pour atteindre une bonne harmonisation.

Consolider la nouvelle organisation

Les premières semaines d'existence de l'AFB ont été mises à profit pour consolider sa nouvelle architecture organisationnelle. Mais pour y parvenir, deux instances consultatives devaient être mises en place en amont : le comité technique et le comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail (CHSCT). Huit comités techniques et cinq CHSCT ont été organisés dans le courant de l'année, en parallèle de 17 groupes d'échanges avec les syndicats sur différentes thématiques. Notons que l'AFB relève désormais de deux commissions administratives paritaires préparatoires pour les corps de l'environnement, au lieu d'une précédemment.

Gestion des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières

Au cours de l'année 2017, le département RH a également œuvré à la création et la consolidation de nouveaux outils de gestion des effectifs et des carrières. Pour répondre à la nécessité de recruter, liée à la création de l'AFB et des nouveaux postes ainsi créés, 413 contrats ont été réalisés et 208 actes de renouvellement ont été effectués, auxquels on peut ajouter les 92 stagiaires pour tout l'AFB. Une nouvelle gouvernance pour la construction du plan de formation a été mise en place. L'élaboration d'un référentiel des métiers à l'AFB a été lancée et servira d'outil de base transversal pour la formation, le recrutement ou la rémunération.

Prendre en compte les évolutions statutaires

Des chantiers complémentaires se sont également ajoutés aux missions de mise en place du fonctionnement de l'AFB. En effet, au 1^{er} novembre 2017, 75 agents ont été transférés du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) à l'AFB, permettant une amélioration statutaire. Les personnels de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) ont également été transférés en juin 2017, avec une transformation de contrats de droit privé en droit public. Par ailleurs, le ministère ayant créé un nouveau « quasi-statut » pour les contractuels des établissements de l'environnement, les 320 contractuels de l'AFB ont été reclassés dans les nouvelles grilles et dotés du nouveau régime indemnitaire, et bénéficient tous désormais des avancements statutaires.

Conditions de travail en interne

Un important travail a été effectué pour développer et créer une culture commune. Début 2017, quatre règlements intérieurs existaient encore, ce qui a nécessité une harmonisation des conditions de travail. De nombreuses réunions où la concertation et le dialogue social tenaient une part centrale, ont été nécessaires entre septembre et décembre pour poser le nouveau cadre de travail définissant notamment les modalités de gestion du temps de travail, le télétravail... Enfin, un plan de prévention des risques psychosociaux, primordial en cette période de changement, a été élaboré avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et mis en œuvre.

Un plan de prévention des risques psychosociaux, primordial en cette période de changement, a été élaboré avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En chiffres

● SERVICE RH

33 AGENTS PERMANENTS
SUR
3 SITES (MONTPELLIER, BREST
ET VINCENNES)

● RECRUTEMENT

413 ACTES RÉALISÉS
208 ACTES DE RENOUVELLEMENT
EFFECTUÉS EN 2017

● **78,5 M€** DE MASSE SALARIALE



© Michel Monsay

Christelle Gratton,
chefe du département des ressources humaines

« Garantir la continuité et élargir les actions sociales à l'ensemble du personnel »

« Une attention toute particulière a été portée par l'AFB sur les actions sociales, avec notamment de nouvelles grilles de prestations prêtes dès le 1^{er} janvier 2017.

Pour faire profiter les agents d'un maximum d'aides et de prestations, l'AFB a adhéré à trois associations du ministère de la Transition écologique et solidaire : FNASCEE, CAS et CGCV.

Par ailleurs, l'établissement a apporté un soutien financier à la nouvelle association des personnels (Apas-AFB) créée de la fusion de trois associations existantes (à l'Aten, l'AAMP et l'Onema).

Un deuxième volet en 2017 a consisté à mieux répondre aux besoins du personnel, en redéfinissant la carte pour les médecins de prévention, en mettant en place un psychologue du travail et une plateforme téléphonique d'assistance psychologique. L'AFB a également conduit la procédure d'adoption d'une mutuelle, non obligatoire, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018. Enfin, outre la validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et l'adoption du premier plan de prévention annuel en octobre 2017, un programme d'actions de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail a été adopté dès le premier CHSCT de l'AFB. »

2017 : un bilan financier satisfaisant pour une première année d'existence

Emplois, dépenses, recettes... le rapport de gestion 2017 de l'Agence française pour la biodiversité, établi conformément aux dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (« GBCP »), fait état d'un bilan satisfaisant pour une première année d'existence.

Emplois

En cette première année d'exercice, l'établissement a respecté son plafond d'emplois en Équivalent temps plein (ETP) avec une exécution à 1 188,60 ETP (proche de 100 %). L'exécution en Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) est, elle, inférieure aux prévisions du budget initial (92,5 %), compte tenu de l'intégration des personnels du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) en fin d'année seulement. Le recours à des emplois hors plafond est par ailleurs inférieur aux prévisions du budget initial (- 26,10 ETP, - 4,41 ETPT). Ainsi, le montant des dépenses de personnels exécuté en 2017 s'élève à 76,65 M€ pour une masse salariale prévue en budget rectificatif (BR) à 78,50 M€.

Autorisations d'engagement (AE)

Le montant total des autorisations d'engagement consommées en 2017 s'élève à 236 M€ pour une prévision de 240 M€, soit un taux d'exécution de 98,15 % sur l'ensemble du budget. Ce taux d'exécution est exceptionnel pour une première année de fonctionnement. Cependant, il démontre que si l'établissement a su mettre en place des outils de gestion opérationnels, les prévisions d'engagements actées lors des budgets rectificatifs étaient sans doute estimées de façon un peu restrictive, par manque de références antérieures, les missions de l'Agence étant plus étendues que la seule consolidation des missions des anciens établissements la constituant.

Crédits de paiement (CP)

Avec un taux d'exécution tout aussi exceptionnel (96,06 %), le montant total des crédits de paiement s'élève à 202 M€ pour un budget prévisionnel de 210 M€. L'exécution des CP, comme la consommation des AE, s'est accélérée en fin d'exercice : pour 25 650 demandes de paiement traitées sur la période de mars à décembre, soit une moyenne mensuelle de 2 200, plus de 4 000 l'ont été en décembre. Ainsi, si l'exécution de la masse salariale et des interventions est très satisfaisante, celle du fonctionnement et de l'investissement est moins remarquable. Cette sous-exécution s'explique par des décalages dans la mise en place de procédures, par la difficulté de collecter les besoins très diversifiés, par un décalage dans le lancement de nouveaux marchés publics dus en particulier à la constitution de nouvelles équipes dont les effectifs ne sont pas encore au complet.

Recettes

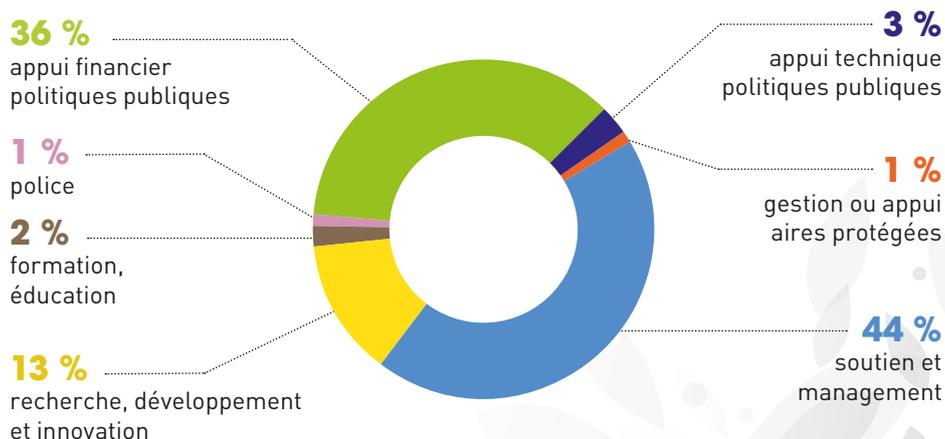
Les recettes s'élèvent à 214 M€ pour un budget prévisionnel de 215 M€, soit un taux d'exécution de 99,78 %. Elles proviennent pour 68 % des contributions des agences de l'eau, 13 % de la subvention de l'État pour charge de service public et 19 % d'autres financements (contribution spécifique « Écophyto », vente de la revue *Espaces naturels*, revenus des activités de formations, financements de projets européens...).



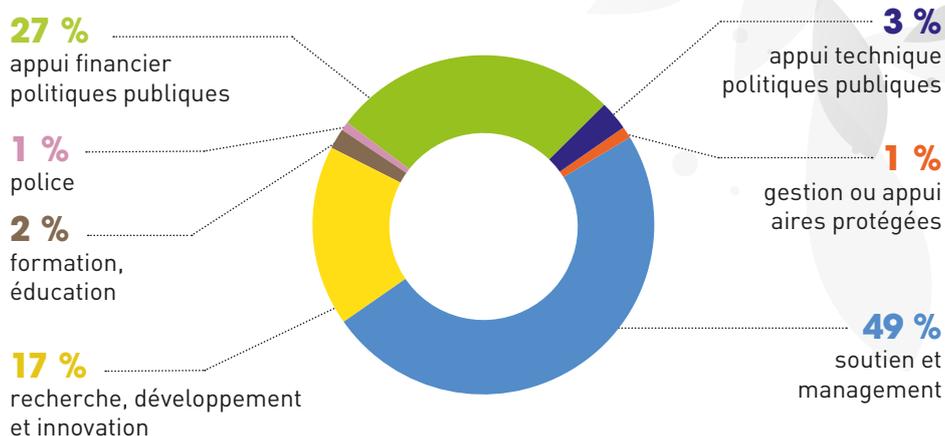
À savoir

ÉTABLI CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU DÉCRET RELATIF À LA GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (« GBCP »), le rapport de gestion 2017 de l'Agence française pour la biodiversité présente notamment l'exécution des recettes et des dépenses en autorisations d'engagement (limite supérieure des dépenses pouvant être engagées) et en crédits de paiement (limite des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement).

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CONSOMMÉES EN 2017 (par destination)



RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONSOMMÉS EN 2017 (par destination)



RÉPARTITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) AINSI QUE LEURS TAUX D'EXÉCUTION

Fonctionnement (M€)			Intervention (M€)			Investissement (M€)			Personnel (M€)		
Budget prévision. 2017 AE	Budget exécuté AE	Taux exécution AE	Budget prévision. 2017 AE	Budget exécuté AE	Taux exécution AE	Budget prévision. 2017 AE	Budget exécuté AE	Taux exécution AE	Budget prévision. 2017 AE	Budget exécuté AE	Taux exécution AE
29,731	27,189	91,45 %	124,653	124,646	99,99 %	7,851	7,849	99,97 %	78,500	76,603	97,58 %

RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Fonctionnement (M€)			Intervention (M€)			Investissement (M€)			Personnel (M€)		
Budget prévision. 2017 CP	Budget exécuté CP	Taux exécution CP	Budget prévision. 2017 CP	Budget exécuté CP	Taux exécution CP	Budget prévision. 2017 CP	Budget exécuté CP	Taux exécution CP	Budget prévision. 2017 CP	Budget exécuté CP	Taux exécution CP
27,743	23,127	83,36 %	96,428	96,241	99,81 %	7,839	6,201	79,10 %	78,500	76,652	97,65 %

Mission « pilotage par la performance », un rôle transverse et de superviseur

Cartographie des procédures, appui technique et administratif aux chefs de projet, accompagnement au changement, mise en œuvre de la démarche qualité, contrôle de gestion... Les actions de la mission « Pilotage par la performance » sont avant tout variées et transversales.

Même si l'année 2017 était celle du démarrage, la mission « Pilotage par la performance » (MPP) a quand même lancé ses principales actions. Une des premières a été l'élaboration et la promotion de la politique qualité au sein de l'établissement dans un objectif d'amélioration continue. Une démarche qualité avec différentes pistes d'actions a ainsi débuté : obtention d'un label qualité pour la formation, mise au point de tableaux de bords pour l'amélioration des pratiques au sein du service Police

Une des premières actions de la mission «pilotage par la performance» a été l'élaboration et la promotion de la politique qualité au sein de l'établissement

ou encore développement d'un outil de collecte et de recensement des demandes de changements ou de dysfonctionnements, issu du plan Cap sur 2018. Pilotée par le Secrétariat général, cette mission « Pilotage par la performance » a pour but d'élaborer et de mettre en place des tableaux de bord reprenant à la fois les indicateurs de gestion de l'Agence et ceux prévus par le Contrat d'objectif et de performance (COP) pour mesurer les résultats. Ainsi, elle pilote la programmation et le suivi budgétaires, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Pour cela, elle organise régulièrement avec l'ensemble des directions des dialogues de gestion. Elle doit contribuer également à mettre en œuvre de façon opérationnelle le plan d'actions du développement durable de l'établissement piloté par la déléguée en charge de ce sujet.



La mission « pilotage par la performance » assure, entre autres, la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du développement durable de l'établissement.



© Michel Monsay

Marie-Odile Patin,
secrétaire générale adjointe et responsable de la mission
« pilotage par la performance »

**« Harmoniser les procédures,
un chantier essentiel »**

« Le secrétariat général élabore et met en œuvre les outils de pilotage par la performance, coordonne les programmations d'activités et budgétaires, tout en assurant le contrôle de gestion et le rapportage. Il est amené à conduire des chantiers transversaux majeurs ainsi que des politiques de modernisation de l'établissement comme la dématérialisation. Ce travail touche ainsi toutes les directions et tous les métiers, qui sont notamment concernés par l'harmonisation des procédures. Ainsi, tout au long de l'année, des ateliers et des groupes de travail ont été mis en place pour optimiser ces dernières et faciliter la communication. Ce rôle d'initiateur et facilitateur pour la création de processus AFB est essentiel ! »

Assurer la continuité de service des Systèmes d'information

En 2017, le Département des systèmes d'information (DSI) a assuré en priorité le fonctionnement de l'ensemble des anciennes infrastructures des établissements intégrés, afin de garantir la continuité de service pour tous les utilisateurs.

L'objectif était d'abord de mettre en lien les différentes infrastructures afin qu'elles coexistent avant de refondre l'ensemble des dispositifs issus des établissements fusionnés. Un audit de sécurité a été réalisé et a conduit à un plan d'actions pour sécuriser l'infrastructure informatique qui se poursuit en 2018. Ainsi quatre chantiers débutés en 2017 se poursuivront en 2018 avec la mise en place d'une documentation et supervision de l'ensemble des éléments d'infrastructure, d'un annuaire *afbidiversity Active Directory* unique, et des outils d'administration de cette infrastructure.

Mise à niveau du parc informatique

Par ailleurs, le DSI a dû maintenir un nombre conséquent d'applications (plus de 140 sites web, plus de 50 applications métiers) plus ou moins sécurisées, modélisées et à rendre conformes parfois aux réglementations (sécurité des développements et des plateformes, données personnelles, archivage), mettre à niveau le

parc informatique très hétérogène et assister les 1200 utilisateurs (plus de 1500 postes de travail et plus de 100 serveurs répartis sur 152 sites en métropole et

Un audit de sécurité a été réalisé et a conduit à un plan d'actions pour sécuriser l'infrastructure informatique

outre-mer). Sans oublier le soutien, tant technique qu'en conseil, apporté aux projets des directions métiers qui a mobilisé dix ETPT (Equivalent temps plein annuel travaillé) de chefs de projets du DSI. Cela a nécessité notamment de renouveler ou de reconduire des marchés, d'avoir un suivi des achats, d'acculturer et de former les techniciens à l'ensemble des outils très divers et des pratiques de l'AFB. La réflexion a été lancée pour élaborer un schéma directeur des systèmes d'information qui devrait être opérationnel fin 2018.



Le Département des systèmes d'information assure la gestion de plus de 1500 postes de travail répartis sur 152 sites, près de 100 serveurs, plus de 140 sites web et une cinquantaine d'applications métiers.

ÉDITEUR: Agence française pour la biodiversité, 5 square Félix Nadar, 94300 Vincennes – DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Christophe Aubel - DIRECTRICE DE L'ÉDITION: Bénédicte Dussert – COORDINATION: Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne – RÉDACTION: Agence MarkediA, sylvie.cartier@markedia.net, Clément Cygler, clementcygler@gmail.com – RÉALISATION: Agence Kazoar - www.kazoar.fr – CRÉDITS PHOTOS COUVERTURE: Méandres de la Meuse en région Grand Est © Thomas Schwab / AFB, Surveillance de l'état des récifs coralliens dans le Parc naturel marin de Mayotte © Alexis Rosenfeld / Divergence Images, Femelle de Colibri huppé, espèce endémique de Guadeloupe © Stéphane Di-Mauro / AFB – IMPRESSION: IME à Autechaux (25).

LOGO FSC



Achevé d'imprimer en octobre 2018 - Dépôt légal : octobre 2018 - ISBN n° : 978-2-37785-060-0
Imprimé sur papier issu de sources responsables

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

